### Assemblée de la Commission communautaire française



28 novembre 1996

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

## BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

### **SOMMAIRE**

| I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU<br>DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE  | Pages |
|--|-------|
| (Art. 70, alinéas 2 et 4 du Règlement)   |       |
| Le membre du Collège, chargé de l'aide aux personnes, monsieur Charles Picqué  |       |
| Application du nouveau statut de sociétés à finalité sociale en matière d'affaires sociales<br>(M. Grimberghs)                         | 4     |
| Subventions spéciales aux communes en vue de promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes communautés (M. de Lobkowicz) | 4     |

### II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

(Art. 70, alinéas 2 et 4 du Règlement)

|      | résident du Collège, chargé du budget, des relations avec la Communauté française et la<br>on wallonne et des relations internationales, monsieur Hervé Hasquin          |    |
|------|--|----|
|      | Projet d'accord de coopération relatif aux modalités d'exercice des relations internationales (Mme Huytebroeck)  | 5  |
|      | Collaboration apportée par la Commission communautaire française au sein du futur «Centre européen de langue française de Bruxelles – Alliance française» (Mme Persoons) | 5  |
|      | Commissions créées au sein du Collège de la Commission communautaire française (Mme<br>Huytebroeck)  | 6  |
| Le m | embre du Collège, chargé de l'aide aux personnes, monsieur Charles Picqué  |    |
|      | Participation des jeunes filles à l'opération Eté Jeunes (M. de Lobkowicz)   | 15 |
|      | Paiement des subventions aux institutions médico-socio-pédagogiques — Soldes pour les années antérieures (M. Grimberghs)   | 15 |
|      | Intervention financière de la Commission communautaire française dans les frais d'instal-<br>lation et de téléphone des appareils de télésurveillance (Mme Huytebroeck)  | 16 |
|      | Ex. Carat (Mme Huytebroeck)  | 17 |
|      | Recherche de la Fondation Roi Baudouin en matière de politique sociale (M. Roelants du Vivier)   | 18 |

| Le me  | embre du Conege, charge de la culture, du tourisme et du sport, Monsieur Didier Gostin  |          |
|--------|---|----------|
|        | Subsides aux associations culturelles (M. Drouart)  | 19       |
|        | Harmonie des polices de la Région de Bruxelles-Capitale (M. de Lobkowicz)   | 27       |
|        | Edition 1996 du concours bruxellois de la chanson française (Mme Huytebroeck)   | 27       |
|        | Concours de sculptures pour les parcs bruxellois (Mme Huytebroeck)  | 28       |
| Le m   | embre du Collège chargé de la santé, de la reconversion et du recyclage professionnels, de  |          |
| l'ense | embre du Collège chargé de la santé, de la reconversion et du recyclage professionnels, de<br>signement, de la promotion sociale, du transport scolaire et de la fonction publique,<br>sieur Eric Tomas |          |
| l'ense | signement, de la promotion sociale, du transport scolaire et de la fonction publique,   | 30       |
| l'ense | signement, de la promotion sociale, du transport scolaire et de la fonction publique,<br>sieur Eric Tomas   | 30<br>31 |

### I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

### LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE L'AIDE AUX PERSONNES, MONSIEUR CHARLES PICQUÉ

### Question $n^{\circ}$ 100 de M. Grimberghs du 16 juillet 1996.

Application du nouveau statut de sociétés à finalité sociale en matière d'affaires sociales.

Par la loi du 13 avril 1995, un article 164*bis* a été inséré dans les lois coordonnées sur les sociétés commerciales créant la société à finalité sociale.

La loi a prévu un ensemble de dispositions qui sont applicables à la transformation d'une quel-conque association sans but lucratif en société à finalité sociale sous le couvert de la même personnalité juridique (article 26bis à 26septiès nouveau de la loi du 27 juin 1921).

Le membre du Collège peut-il indiquer s'il y a lieu dans le cadre de ses compétences d'ouvrir à ce nouveau type de société l'octroi des subventions de la Commission communautaire française réservées aux a.s.b.l.

Puis-je attirer particulièrement l'attention du membre du Collège sur le fait que la loi oblige les sociétés à finalité sociale à stipuler dans leurs statuts que les associés ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité ou aucun bénéfice patrimonial. Particulièrement dans cette dernière hypothèse, il semble assez légitime que les subventions puissent être maintenues au bénéfice de ces nouvelles sociétés qui, comme je l'ai rappelé, peuvent être le fruit de la transformation d'a.s.b.l. existantes, lesquelles peuvent bénéficier, le cas échéant, d'agrément, de subside ou de mise à disposition de personnel avant cette transformation. Il est donc essentiel pour ces associations de les informer des possibilités de maintien de celles-ci.

Le membre du Collège peut-il indiquer quelles sont les modifications réglementaires ou législatives qui sont rendues nécessaires pour le maintien de ces subventions, agrément ou mise à disposition de personnel si telle était son intention ?

### Question n° 104 de M. de Lobkowicz du 5 août 1996.

Subventions spéciales aux communes en vue de promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes communautés.

Un montant important est inscrit au budget de la Commission communautaire française à titre de subventions spéciales aux communes en vue de promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes communautés locales.

Depuis janvier 1995, les compétences liées aux programmes communaux d'intégration et de cohabitation des différentes communautés locales ont été transférées de la Région de Bruxelles-Capitale à la Commission communautaire française et à la Commission communautaire flamande.

- Quelles sont les communes qui bénéficient de ces subventions spéciales et pour quels montants;
- Quels sont les critères retenus par le Collège pour accorder des subventions répondant à ces objectifs;
- 3. Pour chaque commune, quels sont les projets qui sont soutenus ?

### II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

### LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE, CHARGÉ DU BUDGET, DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, MONSIEUR HERVÉ HASQUIN

Question n° 96 de Mme Huytebroeck du 15 juillet 1996.

Projet d'accord de coopération relatif aux modalités d'exercice des relations internationales.

En mars dernier, j'adressais au ministre une question écrite concernant les relations entre la Commission communautaire française et les Na-tions Unies. Je faisais mention d'une procédure de coordination créée entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour préciser la position belge lors de grands événements mondiaux.

Dans votre réponse vous mentionnez qu'un projet d'accord de coopération avec la Communauté française relatif aux modalités d'exercice des Relations internationales a été adopté par le Collège le 9 mai 1996. Pourrais-je connaître le contenu de ce projet d'accord de coopération ?

Réponse: Le projet de texte adopté par le Collège en sa séance du 9 mai 1996 est actuellement à l'examen au sein du Cabinet de mon collègue Jean-Pierre GRAFE, Ministre du Gouvernement de la Communauté française chargé des Relations internationales.

Il ne s'agit donc que d'un texte de base, susceptible d'être amendé dans le cadre des négociations qui sont actuellement en cours avec la Communauté française.

Mon Cabinet est en contact régulier avec celui de mon collègue Jean-Pierre GRAFE.

Le dossier devrait avancer de manière significative dans les prochaines semaines.

Dès qu'un accord sera intervenu, je ne manquerai pas de fournir toutes les informations utiles à son propos.

Question n° 98 de Mme Persoons du 15 juillet 1996.

Collaboration apportée par la Commission communautaire française au sein du futur «Centre européen de langue française de Bruxelles — Alliance française».

Au mois de juin s'est ouvert à Bruxelles le «Centre européen de langue française de Bruxelles – Alliance française».

Assumé par l'Alliance française de Bruxelles, ce Centre international de ressources en langue est soutenu par le ministère français des Affaires étrangères, conscient de l'enjeu politique et culturel que représente l'usage du français dans les structures européennes.

Ce centre répond à plusieurs objectifs :

- 1. Développer l'offre d'apprentissage du français, langue étrangère (développement de programmes spécifiques, d'enseignement à distance, de nouveaux outils technologiques...).
- Organiser l'accès à des ressources documentaires sur la France, la francophonie, la Wallonie et Bruxelles.
- 3. Coordonner les programmes de formation sur l'Europe et ses institutions pour les différents centres culturels français de l'union et des pays de l'Europe centrale ou orientale.
- 4. Devenir un observatoire des programmes européens dans les domaines de la formation, de l'enseignement, des langues et de la culture.

Ce centre a donc un rôle tout à fait essentiel à jouer pour l'avenir du français dans les institutions européennes, à Bruxelles et en Europe, ainsi que pour faire découvrir Bruxelles et la Communauté française aux fonctionnaires et experts étrangers en poste à Bruxelles.

Par rapport au dit Centre européen de langue française, j'aimerais savoir ce que la Commission communautaire française met en place pour collaborer avec l'Alliance française en vue de l'accueil des fonctionnaires européens à Bruxelles, capitale de la Communauté française?

Quels moyens humains et financiers y sont investis?

Quelle collaboration existe-t-il avec la Communauté française à ce sujet?

Réponse: Dès que le projet des autorités françaises visant à créer un Centre européen de langue française est venu à ma connaissance, j'ai œuvré pour que la Commission communautaire française puisse, non seulement s'associer audit projet, mais y tenir un rôle majeur.

J'estime, en effet, que la Commission communautaire française, eu égard au rôle qu'elle doit jouer dans le cadre de la défense de la langue et de la culture françaises à Bruxelles, est tout indiquée pour devenir le partenaire de l'Alliance française.

Toutefois, l'accord de principe donné par le Collège est assorti de certaines conditions. Celles-ci ont été fixées par le Collège en sa séance du 20 juin 1996.

Pour l'essentiel, lesdites conditions consistent en:

- L'établissement d'un cahier des charges en vue d'étendre les missions du Centre au-delà du volet destiné aux fonctionnaires de l'Union européenne et de veiller à ce que les missions du bureau belge du Centre couvrent l'ensemble des compétences de la Commission communautaire française
- Une évaluation après un an de fonctionnement
- Une participation financière maximale de 7 millions, l'intervention de la Communauté française, sous l'égide de laquelle la convention avec 1'Alliance française est conclue, paraissant souhaitable pour une partie de ce montant.

Le recrutement de deux personnes est prévu pour assurer le fonctionnement du bureau belge du Centre. Il devrait intervenir dans les semaines à venir et ce, en collaboration avec le Commissariat général aux Relations internationales.

Il est également prévu que le Centre développera, avec la «Maison de la Francité une collaboration conforme à la fois à la vocation du Centre et aux missions de la Maison de la Francité».

De même, le Centre sera appelé à gérer un bureau d'information relié, notamment, à la bibliothèque centrale de l'ULB, aux réseaux de lecture publique de la Communauté française et de la Commission communautaire française et aux organismes touristiques.

Je ne doute pas qu'au cours de son fonctionnement, le Centre sera amené à envisager d'autres synergies.

Le projet est mené en étroite collaboration avec la Communauté française, la convention associant cette dernière et la Commission communautaire française à l'Alliance française.

### Question n° 101 de Mme Huytebroeck du 23 juillet 1996.

Commissions créées au sein du Collège de la Commission communautaire française.

Il y a quelques mois, le Président du Collège m'avait fourni la liste des commissions créées au sein du Collège de la Commission communautaire française. J'ai donc reçu une série d'informations pour chacune d'elles: la base législative et la date de mise en place, la fréquence des réunions, les indemnités perçues, les dossiers traités, ou en passe de l'être.

Vous m'aviez notamment fourni les noms des présidents et vice-présidents des commissions de l'aide aux personnes et de la santé mais j'aimerais également connaître la liste des membres les composant ainsi que leurs coordonnées.

**Réponse**: Pour rappel, je signale à l'Honorable membre que la Commission de l'Aide aux personnes se subdivise en quatre sections:

- 1. Section Personnes âgées
- 2. Section Personnes handicapées
- 3. Section Famille et services sociaux
- 4. Section Planning familial,

et que la Commission de la Santé est constituée de deux sections :

- 1. Section Institutions et services de santé mentale;
- 2. Section Education à la santé et de la prévention.

Vous trouverez donc en annexe la liste de leurs membres effectifs et membres suppléants, dans chacune des catégories suivantes :

- Pouvoirs organisateurs;
- Travailleurs;
- Usagers;
- Experts.

En outre, voici la liste des membres, présidents et vice-présidents des Bureaux de la Commission de l'Aide aux personnes et de la Commission de la Santé, selon l'arrêté 93/80 du Collège de la Commission communautaire française portant nomination des membres, présidents et vice-présidents des Bureaux de la Commission de l'Aide aux personnes et de la Commission de la Santé, des membres, présidents et vice-présidents de la Commission de coordination du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé (3 février 1993).

### I. BUREAU DE LA COMMISSION DE L'AIDE AUX PERSONNES

- Section Personnes âgées:
   Monsieur Albert EYLENBOSCH, président
   Monsieur Fabrice EPIS, vice-président,
   représentant les maisons de repos
   Monsieur Marc BERNARD, membre élu
- Section Personnes handicapées:
   Monsieur Jean-Paul, président
   Monsieur François FEYENS, vice-président
   Madame Patricia PIETTE, membre élu
- Section Famille et service sociaux:
   Madame Anne-Marie BUYSSE, présidente
   Monsieur Philippe VAN MUYLDER, vice président
   Madame Annick EMPAIN, membre élu
- Section Planning familial:
   Madame Danièle DEBIE, présidente

Madame Renée COEN, vice-présidente Monsieur Philippe PIRET, membre élu

### II. BUREAU DE LA COMMISSION DE LA SANTE

- Section des Institutions et services de santé mentale:
   Monsieur Michel DECLERCQ, président Monsieur Philippe WOITCHIK, vice-président
   Madame Lydwine VERHAEGEN, membre
- Section de l'Education à la santé et de la prévention:
   Monsieur Aldo PERISSINO, président
   Madame Solveig PAHUD, vice-présidente
   Monsieur Patrick TREFOIS, membre élu

De surcroît, conformément à l'article 12 § 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française fixant la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé (26 juin 1991), le Bureau de la Commission de la Santé comprend le vice-président de la Section Personnes âgées représentant les maisons de repos et de soins et un membre élu, à savoir:

Monsieur Philippe MEIRE, vice-président représentant les maisons de repos et de soins

Monsieur Philippe VAN MUYLDER, membre élu.

#### **Commission Aide aux personnes**

### Section personnes âgées

### Pouvoirs organisateurs

effectif suppléant
M. Ivan HOOGVELTS M. Yvan DUBOIS
Home "Ingendael" Résidence Suzanne
Rue Steyls, 44 Vandamme
1020 BRUXELLES Boulevard M.
Groeninckx de May, 50
1070 BRUXELLES

| effectif                     | suppléant                         | effectif                | suppléant                          |
|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| M. Vincent                   | Mme Arlette                       | Mme Germaine            | M. Jimmy DOBBS                     |
| FREDERICQ                    | FONTAINE                          | PEETERS                 |                                    |
| FEMARBEL                     | Résidence Carina                  | Femmes                  | Fédération des                     |
| avenue de la Liberté 80      | Avenue Herman<br>Debroux, 50      | Prévoyantes Socialistes | Pensionnés socialistes             |
| 1080 BRUXELLES               | 1160 BRUXELLES                    | Place du Champ          | Rue du Midi, 111                   |
| 1000 BROXEELES               | 1100 BROXELLED                    | de Mars, 4              | 1000                               |
|                              |                                   | 1050 BRUXELLES          | 1000 BRUXELLES                     |
| effectif                     | suppléant                         | CCC                     |                                    |
| M. Christian DE JAER         | Monsieur Albert LOUIS             | effectif                | suppléant                          |
| Rue Basse, 95                | Fondations réunies                | Mme Monique<br>GOBERT   | M. Albert DELCHEVALERIE            |
| 1180 BRUXELLES               | Rue des Alexiens, 45              | Avenue Plasky, 201      | Union Chrétienne                   |
|                              | 1000 BRUXELLES                    | - bte 4                 | des pensionnés                     |
|                              |                                   | 1040 BRUXELLES          | Boulevard Poincaré, 78             |
| <b>T</b>                     | !!!                               |                         | 1070 BRUXELLES                     |
| 1121                         | vailleurs                         |                         |                                    |
| effectif                     | suppléant                         |                         |                                    |
| M. Fabrice EPIS              | M. Yves HELLENDORF                | Ex                      | perts                              |
| CNE                          | CNE                               |                         |                                    |
| Bd Anspach, 111 - bte 5      | Bd Anspach, 111 - bte 5           | effectif                | suppléant                          |
| 1000 BRUXELLES               | 1000 BRUXELLES                    | M. Philippe MEIRE       | Mme Adrienne                       |
|                              |                                   | Avenue Albertyn, 50     | GOMMERS                            |
| effectif                     | suppléant                         | 1200 BRUXELLES          | Professeur                         |
| M. Philippe                  | Monsieur Eric                     |                         | Ecole de Santé Publique            |
| VAN MUYLDER<br>SETCA         | VAN DER SMISSEN<br>SETCA          |                         | Unité de Gérontologie              |
| Place Rouppe, 3              | Place Rouppe, 3                   |                         | Clos Chapelle-aux-                 |
| 1000 BRUXELLES               | 1000 BRUXELLES                    |                         | Champs, 30 - bte 30.37             |
| 1000 DICIREDED               |                                   |                         | 1200 BRUXELLES                     |
| effectif                     | suppléant                         | effectif                | suppléant                          |
| Mme Nicole                   | Mme Ghislaine                     | Mme Madeleine           | Mme Marie-Noël                     |
| DENAISSE-                    | BERTHOLET                         | MOULIN                  | BEAUCHESNE                         |
| COUSSEMENT                   | Assaura da 17Ton anosada          | Clos du Manoir, 14      | Centre de Sociologie de            |
| Square Drouet<br>d'Erlon, 28 | Avenue de l'Emeraude, 56 - bte 12 | 1150 BRUXELLES          | la Santé                           |
| 1040 BRUXELLES               | 1040 BRUXELLES                    |                         | Institut de Sociologie<br>de l'ULB |
|                              |                                   |                         | Avenue Jeanne, 44                  |
| Us                           | agers                             | •                       | 1050 BRUXELLES                     |
| affactif                     | gunnlágut                         | effectif                | suppléant                          |
| effectif M. Pierre STRUYVEN  | suppléant<br>Mme Marie-Pierre     | Monsieur Marc           | Monsieur Alexandre                 |
| M. FICHC STRUT VEN           | DEL COLD                          | DEDNIA DE               | CADI CON                           |

**BERNARD** 

1020 BRUXELLES

**CARLSON** 

NEUVE

1348 LOUVAIN-LA-

Avenue Prudent Bols, 59 Rue de la Citronnelle, 31

**DELCOUR** 

Infor-Homes

Rue du Boulet, 40

1000 BRUXELLES

Infor-Homes-

Rue du Boulet, 40

effectif

suppléant

Monsieur Xavier

Monsieur Raphaël

**LERO** 

**LAGASSE** 

Ecole de Santé Publique Professeur Unité de socio-Economie U.L.B.

de la Santé

Ecole de Santé Publique

Clos Chapelle-aux-Champs, 30/bte 30.41 Route de Lennik, 808 - bte 7

1200 BRUXELLES

1070 BRUXELLES

effectif

suppléant

Monsieur Albert

Monsieur Alex

**EYLENBOSCH** 

**ELSIER** 

C P.A.S. St-Gilles

C.P.A.S. Uccle

Rue Bernier, 40

Chaussée

1060 BRUXELLES

d'Alsemberg, 905

1180 BRUXELLES

Membres avec voix consultative

Monsieur G. VAN HERREWEGHE

Avenue des Sept Bonniers, 322

1190 BRUXELLES

Monsieur Victor VAN GEEL

Avenue de la Libre Académie, 11 - bte 1

1170 BRUXELLES

Madame Claire HUJOEL

Chaussée de Wavre, 1425

1160 BRUXELLES

Monsieur G. PAQUET

Rue François Hellinckx, 29

1080 BRUXELLES

Madame Suzanne BERCK

Ligue Libérale des pensionnés

Avenue Thiriar, 43 - bte 7

1020 BRUXELLES

Madame J. BERDAL

Rue de la Pêcherie, 109

1180 BRUXELLES

Section personnes handicapées

Pouvoirs organisateurs

effectif

suppléant

Mme Marie-Elizabeth

DE BREUCKER

**FISSAAJ** 

Rue Belliard, 23a

1040 BRUXELLES

effectif

M. F. FEYENS

suppléant

Mme Stella **CRAVOTTA** 

**IRSA** 

Chaussée de

La Passerelle

Waterloo, 15û4

Rue Middelbourg, 68

1180 BRUXELLES

1û70 BRUXELLES

effectif

suppléant

Mme Ariane HASSID

M. Philippe BOSSAERT

Avenue A. Dumont 40

Av. W. Churchill, 159

120û BRUXELLES

1180 BRUXELLES

effectif

suppléant

M. Marc

Mme Josette-Léonce

VAN DURME-BUYSE BOIGELOT

A.C.J.B.

A.C.J.B.

Avenue Kersbeek, 34û

Avenue Kersbeek, 340

1180 BRUXELLES

1180 BRUXELLES

effectif

suppléant Mme Marianne

M. Philippe LEGROS SABH

**FEDOROWICZ** 

Rue Malibran, 53 Transition

1050 BRUXELLES

Rue Monténégro, 31

1060 BRUXELLES

Travailleurs

effectif

suppléant

M. Eric VAN DER

**SMISSEN** 

Mme Carine BOUTE Rue Vandeweyer, 102

**SETCA** 

1030 BRUXELLES

Place Rouppe, 3

1150 BRUXELLES

| effectif<br>Mme Françoise      | suppléant<br>Mme Anne KIRSCHEN | Ex                         | perts                   |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-------------------------|
| DELANNOY                       | Avenue E. Demolder, 88         | effectif                   | suppléant               |
| Drève Pittoresque, 112         | 1180 BRUXELLES                 | M. André REYLANDT          | M. Paul PETRE           |
| 1640 RHODE-SAINT-              |                                | A.C.I.H.                   | Ministère de la         |
| GENESE                         |                                | Boulevard Poincaré         | Prévoyance sociale      |
|                                |                                | 1070 BRUXELLES             | Rue de la Vierge        |
| effectif                       | suppléant                      |                            | Noire, 300              |
| Mme Patricia PIETTE            | Mme Mathile DE BRIEY           |                            | 1000 BRUXELLES          |
| CNE                            | Chaussée                       |                            |                         |
| Boulevard Anspach,             | d'Alsemberg, 778a              | effectif                   | suppléant               |
| 111 - bte 5                    | 1180 BRUXELLES                 | Mme Claire                 | Mme Louise              |
| 1000 BRUXELLES                 | 1100 BROXELLES                 | MORELLE                    | LECLERCQ                |
| 1000 BROXELLES                 |                                | Ecole de Santé Publique    |                         |
| offertif                       |                                | Clos Chapelle aux          | •                       |
| effectif                       | suppléant                      | Champs, 30 - bte 30.49     |                         |
| M. Philippe<br>REYNAERT        | Mme Nelly BRIBOIS              | 1200 BRUXELLES             |                         |
|                                |                                |                            |                         |
| Rue Henrotte, 5 1150 BRUXELLES |                                | effectif                   | suppléant               |
| 1130 BKUXELLES                 |                                | Mme Danièle                | Mme Paulette BEKA       |
|                                |                                | SCHOONOOGHE                | P. Hand                 |
| ••                             |                                | A.I.N.C.                   | Suppl.                  |
| Us                             | agers                          | Rue Stanley, 69-71         | Boul. Léopold II, 44    |
|                                |                                | 1180 BRUXELLES             | 1080BRUXELLES           |
| effectif                       | suppléant                      |                            |                         |
| M. Jean-Paul                   | M. Pierre GERARD               | effectif                   | suppléant               |
| HERBECQ                        | O.N.A.                         | ?                          | Monsieur Guy HUBERT     |
| Avenue des Dames               | Rue Quinaux, 49                |                            | Rue des Ailes, 95       |
| Blanches, 63                   | 1030 BRUXELLES                 |                            | 1030 BRUXELLES          |
| 1150 BRUXELLES                 |                                |                            |                         |
| effectif                       | suppléant                      | a                          |                         |
| Mme Thérèse KEMPE-             | Monsieur Daniel                | Section familie            | et service sociaux      |
| NEERS-FOULON                   | MOENS                          | D                          |                         |
| A.N.A.H.M.                     | Grandir Ensemble               | Pouvoirs c                 | organisateurs           |
| Rue Keyenveld, 99              | Ch. d'Alsemberg, 1320          | -CC42C                     | 164                     |
| 1050 BRUXELLES                 | 1180 BRUXELLES                 | effectif                   | suppléant               |
|                                |                                | Madame JOORIS-<br>DELLEUZE | M. Bernard ANTOINE FCSJ |
| effectif                       | suppléant                      | Entraide des Travailleurs  |                         |
| M. Joseph FRANÇOIS             | Mme Marleen DE MEY             | rue des Tanneurs 169       | Whitlock, 105           |
| Av. Chant d'oiseau 72          | Rue Yan Blockx, 15             | 1000 BRUXELLES             | 1200 BRUXELLES          |
| 1150 BRUXELLES                 | 1 030 BRUXELLES                |                            |                         |
|                                |                                | effectif                   | suppléant               |
| effectif                       | suppléant                      | Mme Eliane WIEDER          | M. Luc UYTDEN-          |
| M. Bernard CAUDRON             |                                | Service social juif        | BROEK                   |
| Rue de l'Angle                 | section P. Hand                | Avenue Ducpétiaux, 68      | Télé-Service            |
| Jaune, 83 - bte 28             |                                | 1060 BRUXELLES             | Rue du Boulet, 24       |
| 1150 DDIIVELLEC                |                                |                            | 1000 DDIIVELLEG         |

effectif suppléant M. Albert **DROSSAERT** Avenue Wiener, 215 1170 BRUXELLES

Mme Myriam VAN ESPEN Rue de la Prévoyance, 58 1000 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Annick EMPAIN Association des Services d'Aide aux Familles Rue Malibran, 47 1050 BRUXELLES

#### Travailleurs

suppléant

Mme Colette **NEDERLANTS** 

Place Rouppe, 3

1000 BRUXELLES

**SETCA** 

Mme Irma BOZZO

Rue de la Limite, 34

1030 BRUXELLES

effectif M. Philippe VAN MUYLDER **SETCA** Place Rouppe, 3 1000 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Agnès Mme Gisèle DELVAUX **SCKOKKAERT** Avenue de Juillet, 29 CSS et SAF - EH 1200 BRUXELLES Avenue Torrooiveld, 11 1140 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Elodie BUYSE Mme Martine **MERTENS** Rue Fransman, 106 - bte 5 Dorpstraat, 63 1020 BRUXELLES 1731 RELEGEM suppléant

effectif Mme Marie-Christine RENSON CSS et SAF - EH Rue de la Poste, 156 1030 BRUXELLES

Usagers

effectif suppléant Mme Germaine M. Daniel LHOST **PEETERS** Forum de lutte F.P.S. contre la pauvreté Place du Champ Rue F. Bernier, 40 de Mars, 4 1060 BRUXELLES 1050 BRUXELLES

effectif Mme Yvonne **HENGCHEN** Rue Smets, 29

suppléant M. Jean GRIMALDI Rue du Midi, 56 - bte 5 1000 BRUXELLES 1160 BRUXELLES

### Experts

effectif suppléant Mme Elisabeth M. Marc DUMONT ANDRIEN Mutualités socialistes CSS et SAF - EH Rue du Midi, 111 Rue Cervantes, 75 1000 BRUXELLES 1190 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Anne-Marie Mme Elisabeth **BUYSSE VAN BAELEN** Avenue Charles Fédération St. Michel Thielemans, 119 Boulevard Poincaré, 78 1150 BRUXELLES 1000 BRUXELLES

#### Section planning familial

### Pouvoirs organisateurs

effectif suppléant M. Michel Mme Nicole HEMMERYCKX **GILLET** F.B.C.C.C. F.B.C.C.C. Rue Souveraine, 46 Rue Souveraine, 46

1050 BRUXELLES 1050 BRUXELLES

effectif suppléant

M. Philippe PIRET Mme Isabelle DEVILLE F.F.B.P.F.E.S. CPF - Suppl. Rue de la Tulipe, 34 Free Clinic 1050 BRUXELLES Chaussée de Wavre, 154

1050 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Hélène Mme Hélène **ARONIS** VAN HAELEN CPF - Suppl. CPF - Suppl. Ed. Santé - Suppl. Place Constantin Av. René Gobert, 51 Meunier, 20 1180 BRUXELLES 1180 BRUXELLES. effectif suppléant Mme Lucienne Mme Alice FRIEDLINGSTEIN-**MEERSSEMAN** Lievenslaan, 16 **EVRARD** 3001 HEVERLEE Rue Victor Lefèvre, 20 1040 BRUXELLES

#### Travailleurs

effectif suppléant M. Philippe Mme Nina GRAGA VAN MUYLDER Rue Hobbena, 47 **SETCA** 1000 BRUXELLES Place Rouppe, 3

effectif suppléant Mme Liliane FtELOSIE Mme Jacqueline LOUVET Centre de Boitsfort Rue des Touristes, 39 Centre Josaphat

1000 BRUXELLES

1170 BRUXELLES

Rue Royale Sainte-Marie, 70 1030 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Andrée Mme Dominique DONEUX-REUNIS VAN DE WEGHE Ligue des Familles Rue du Trône, 127 Rue des Châtaignes, 12

1190 BRUXELLES 1050 BRUXELLES

suppléant effectif Mme Anne QUINTIN Mme Manette **CEFA** MAISTRIAUX-KRACK Rue Saint-Bernard, 136 Avenue Albert Ier, 5 1060 BRUXELLES **7022 HYON** 

### Experts

effectif suppléant Mme Renée COEN Mme Dominique ROINET **GACEHPA** Rue Vautier, 44 1040 BRUXELLES Rue de la Tulipe, 34 1050 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Daniele Mme Claudine **CEUPPENS** MELOTTE Rue F. Desmedt, 135 **CEDIF** 1150 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Véronique Mme Marie-Claire **LEGROS MORELLE** Rue Archimède, 30 Square du Sobosch, 1050 BRUXELLES 1040 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Daniele DEBIE Mme Evelyne VINK Rue Guimard, 1 Avenue de la Tenderie, 23 1040 BRUXELLES 1170 BRUXELLES

#### Commission de la santé

### Section des institutions et services de santé mentale

### Pouvoirs organisateurs

effectif suppléant Mme Marie-Eve Mme Colette PRINS-VERSPORTEN RENAULT Ligue bruxelloise Ligue bruxelloise francophone pour francophone pour la santé mentale la santé mentale Rue de Florence, 39 Rue de Florence, 39 1050 BRUXELLES 1050 BRUXELLES

effectif suppléant M. Marc SEGERS, M. Alain BORLEE Docteur Dir. Service santé mentale bruxellois Association des ser-Hôpital d'Ixelles vices de santé mentale Rue de Florence, 39 Rue du Pont Levis, 42 1050 BRUXELLES 1020 BRUXELLES

effectif suppléant Mme Agnès M. Marc DEVOS, CERFONTEIN Docteur Rue du Château Kieffelt, 16 Clos des Pinsons, 3

1342 LIMELETTE 1200 BRUXELLES

#### Travailleurs

suppléant effectif Mme Anne-Françoise M. Philippe **MARTENS** VAN MUYLDER **SETCA SETCA** Place Rouppe, 3 Place Rouppe, 3 1000 BRUXELLES 1000 BRUXELLES effectif Mme Marie-Anne KESTENS

CNE

1 - bte 5

1000 BRUXELLES

effectif Mme Evelyne **TITECA** Fédération Belge

des Psychologues c/o monsieur Louis

**NIVEAU** 

Secrétaire permanent Kasteellaan, 42 1653 ALSEMBERG

suppléant Mme Elisabeth COLLET

Avenue des muguets, 12

Boulevard Anspach, 11 1950 KRAAINEM

suppléant

Mme Marie-Noëlle

**VERBIST** 

Rue de la Haute Borne, 2 1348 LOUVAIN-LA-

NEUVE

effectif M. Philippe

WOITCHIK, Docteur Hôpital Universitaire

Brugmann, Institut de Psychiatrie Place Van Gehuchten,

1020 BRUXELLES

effectif M. Charles BURQUEL M. J. ANDRY

SM - EH

Rue du Méridien, 28 1210 BRUXELLES

suppléant

suppléant

Mme Christina

Fondation Julie Renson

Rue Forestière, 12

1050 BRUXELLES

**DERVERNIS** 

Centre de réadaptation

psycho-sociale Rue de Veeweyde, 60

1070 BRUXELLES

### Section de l'éducation à la santé et de la prévention

### Pouvoirs organisateurs

effectif

suppléant

Usagers

M. Jean-Marie DETHY Fédération st Michel Boulevard Poincaré, 78

1070 BRUXELLES

effectif

Mme Micheline **ROELANDT** Av. de l'Hippodrome, 72 1050 BRUXELLES suppléant

M. Claude PETIT Dir. Admin. adjoint de la clinique J. TITECA Rue de la Luzerne, 11 1030 BRUXELLES

effectif

M. J. MOREL, Docteur M. Thierry GUISLAIN Fédération des maisons médicales et

collectifs de santé médico-

Rue Esseghem, 24

suppléant

Fédération des institutions médicosociales, a.s.b.l. Rue Guimard, 1 1040 BRUXELLES

1090 BRUXELLES

effectif

Mme Christine VANDER BORGHT Av. Léon Mahillon, 48 1040 BRUXELLES

suppléant

Mme Hélène ARONIS-**BRYCKMAN** avenue R. Gobert 51 1180 BRUXELLES

### Experts

effectif

suppléant M. Jean-Pierre

Mme Lydwine **VERHAEGEN** Avenue Nouvelle, 48

**JACQUES** Rue Kerckx, 33

1050 BRUXELLES

1040 BRUXELLES

effectif

- bte 1

suppléant

M. Michel DECLERCQ Mme Chantal BRAIVE Rue François Gay, 18 LE BIVOUAC

1150 BRUXELLES

Rue Franz Merjay, 105 1060 BRUXELLES

Travailleurs

effectif

SETCA

Mme Marie-Paule **JEANNEE** 

Rue St-Hubert, 22 1050 BRUXELLES suppléant

M. Alfred VANNESSE Rue A. et M.L. Servais Kinet, 26

1200 BRUXELLES

effectif

suppléant Mme Martine CARTHE M. Fabrice EPIS

Place Rouppe, 3 Boulevard Anspach, 111

1000 BRUXELLES - bte 5

Mouvement- le Couple Tour Ehrlich, 7250 Usagers et la Famille 1200 BRUXELLES Rue Friedthof Nanssen, 11 suppléant effectif 1 070BRUXELLES M. Guy DARGENT Mme Germaine **PEETERS** ASBL IIIe Millénaire effectif suppléant Rue Malibran, 53 F.P.S. M. Pierre HENDRICK M. Etienne PIRLOT Place du Champ 1050 BRUXELLES Rue de la Savonnerie, 7 O.N.E. de Mars, 4 Service Etudes 1080 BRUXELLES 1050 BRUXELLES Avenue de la Toison d'Or, 86 suppléant effectif 1060 BRUXELLES M. Michel PETTIAUX Mme SOLVEIG PAHUD Chaussée de Haecht, 39 Avenue du Brésil, 14 effectif suppléant 1050 BRUXELLES 1050 BRUXELLES Mme Martine Mme Nathalie **SPITAELS THOMAS** effectif suppléant Fondation contre Ed. santé prév. - EH M. Patrick TRESFOIS M. Vincent MAGOS les affections respira-Avenue Clémenceau, 10 Agence Prévention Sida Ouestion Santé a.s.b.l. toires et pour l'éducation 1070 BRUXELLES Rue du Viaduc, 72 Avenue Schaller, 54 à la santé (FARES - ASBL) 1160 BRUXELLES 1050 BRUXELLES Rue de la Concorde, 56 1050 BRUXELLES Experts suppléant effectif M. Philippe BASTIN Mme Annick suppléant effectif FEDITO-ASBL D'URSEL-SONDAG Infor-Drogues Prospective Jeunesse

M. Denis GILLET Mme Danielle J.G. PIETTE Vice-Président de la Fédération U.L.B. Promotion et Education des associations de Santé, médecins généralistes Ecole de Santé Publique de Bruxelles Rue Lejeune, 67 - bte 6 Route de Lennik, 808 1070 BRUXELLES 1060 BRUXELLES effectif suppléant Mme Madeleine M. Alain DECCACHE VAN HAMME-U.C.L.

**MATHIEU** 

Unité RESO

effectif suppléant

M. A. PERISSINO M. Jean DE GREEF

Clos du Manoir, 14 Docteur

1150 BRUXELLES Secrétaire Général de la Fédération des Associations de médecins généralistes

Rue du Maquis, 132

1140 BRUXELLES

Rue Mercelis, 27

1050 BRUXELLES

Chaussée de Waterloo, 302

### LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE L'AIDE AUX PERSONNES, MONSIEUR CHARLES PICQUÉ

Question n° 91 de M. de Lobkowicz du 28 juin 1996.

Participation des jeunes filles à l'opération Été-Jeunes.

Cette année, comme les années précédentes, la Commission communautaire française soutiendra dans les 19 communes l'opération « Été Jeunes ». Cette formule qui a déjà largement fait ses preuves par le passé représente l'heureux aboutissement d'un travail d'éducation et d'intégration de toute une année visant un public jeune issus de milieux sociaux précaires et culturellement désoeuvrés et je ne puis que féliciter le Collège de poursuivre dans cette voie.

La participation réelle des jeunes filles m'apparaît toutefois comme une ombre au tableau. Comment, les années précédentes, les jeunes filles ont répondu aux offres d'activités qui leur ont été faites? Les activités étaient-elles mixtes ou destinées selon les sexes ?

Quels sont les projets d'amélioration de cette situation pour cette année, envisagés par votre administration?

**Réponse:** En réponse à la question, j'ai l'honneur de faire part à l'honorable membre des éléments suivants:

Lors d'une évaluation effectuée en 1995 dans le cadre de l'opération Eté-Jeunes, il est apparu, après traitement des évaluations remises par les associations ayant participé à l'opération, que la répartition des participants par sexe était de 26 % pour les filles et 74 % pour les garçons. Le total des jeunes ayant participé à l'opération étant de 7.822, cela nous donne 2.038 filles pour 5.784 garçons. Le programme Eté-jeunes draine donc une majorité de garçons.

Les activités organisées étaient soit mixtes, soit spécifiquement organisées pour garçons ou pour filles. Plusieurs associations ont entamé un travail avec leur public afin d'inciter la mixité, mélangent jeunes et adultes (excursions famille, camps,...), organisent les activités spécifiquement destinées aux filles.... La majorité des promoteurs soulignent la difficulté d'associer les filles lors de leurs activités et ce, surtout aux alentours de leurs 14-15 ans.

A partir de cet age, il semblerait que les parents les autorisent moins à sortir et veulent davantage les maintenir à la maison pour qu'elles s'occupent de la fratrie, des taches ménagères,... et ainsi éviter une trop grande promiscuité avec les jeunes garçons. . .

Pour 1996, la Commission communautaire française a encore attiré l'attention des promoteurs sur la participation des jeunes filles. Dans le questionnaire 1996 envoyé pour la remise des projets, les promoteurs ont dû répondre à une question ouverte sur la manière dont ils allaient impliquer les jeunes filles lors de leurs activités et expliquer quel type d'activités allait être organisé (activités mixtes ou distinctes selon le sexe). Cette question devait sensibiliser les promoteurs à la façon de favoriser la participation des filles. En outre, dans d'autres actions soutenues par la Commission communautaire française, comme par exemple le Programme Intégration-Cohabitation, un accent est mis sur la mixité et la responsabilisation des familles, deux priorités transversales de ce programme. Il y a donc au travers de l'ensemble des politiques d'action en intégration - cohabitation, un souci de favoriser la participation des jeunes filles à l'ensemble des activités organisées.

Dans l'évaluation du programme Eté-Jeunes que les promoteurs devront renvoyer à la Commission communautaire française fin octobre, il leur est demandé de décrire la manière dont les filles ont pu être intégrées, de décrire les difficultés éventuellement rencontrées et la réponse apportée.

Ces différentes réponses seront analysées dans le rapport d'évaluation global qui sera effectué dans le courant du quatrième trimestre 1996.

Des informations nouvelles pourront se dégager de cette évaluation.

### Question n° 94 de M. Grimberghs du 11 juillet 1996.

Paiement des subventions aux institutions médico-socio-pédagogiques - soldes pour les années antérieures.

Lors du débat sur l'ajustement budgétaire du budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1996, le Ministre a rappelé les mécanismes qui prévalent en ce qui concerne le paiement des subventions pour le secteur des institutions médico-socio-pédagogiques. Il avait été précisé que pour les années budgétaires 94 et 95 les reports pour financer les soldes des subventions étaient respectivement pour l'année 1994: 139.649.454 francs et pour l'année 1995 de 233.692.615 francs.

Le Ministre peut-il indiquer ce qu'il en est de la consommation de ces soldes ?

Combien de dossiers de subventions sont clôturés pour l'année 1994 et pour l'année 1995 ?

Pour quel montant?

Quels sont les soldes actuellement disponibles et quelle est l'évaluation des montants qui restent à payer pour ces deux années ?

Par ailleurs, le Ministre a indiqué que le montant des avances pour l'année 1996 avait été réévalué à la hausse pour mieux coller à la réalité des dépenses des IMP ce qui entraîne une diminution du report prévu pour soldes pour cette année.

Le Ministre peut-il indiquer sur quelle base le montant des avances a-t-il été calculé pour l'année 1996 ?

**Réponse:** L'honorable membre trouvera ci-après les réponses à sa question.

Seuls des dossiers 94 ont été calculés. La situation du budget 95 est donc inchangée par rapport à la discussion budgétaire.

24 dossiers sont clôturés au 15 août pour l'année 94 pour un montant total de 60.281.401 francs.

Reste donc un solde disponible pour cette année de 79,368.053 francs.

Aucune évaluation n'est possible car chaque dossier est le résultat d'une politique particulière à l'a.s.b.l. concernée et de l'histoire de l'institution, on ne peut dégager aucune constance permettant une quelconque extrapolation.

Les avances 96 ont été réévaluées sur base de l'indexation et de l'évaluation de l'ancienneté du personnel. A la demande des institutions, elles ont été «corrigées» pour mieux coller à la réalité. Cette «correction» a été établie sur base d'une déclaration de dépenses des institutions. Ces «corrections» sont allées dans les deux sens (±), les IMP ayant tout intérêt à ce que leurs avances correspondent au mieux à leurs dépenses réelles.

### Question n° 102 de Mme Huytebroeck du 25 juillet 1996.

Intervention financière de la Commission communautaire française dans les frais d'installation et de téléphone des appareils de télésurveillance.

L'ancienne province de Brabant prévoyait une intervention dans les frais de téléphone et les frais d'appareils de télésurveillance pour les personnes âgées. Lors de la scission de la province, cette compétence a été transférée aux commissions communautaires. Or, ces commissions communautaires ne sont pas compétentes pour les paiements aux particuliers. La Commission communautaire française a cependant procédé à des paiements.

Le Ministre peut-il me dire à combien se monte cette intervention pour l'année 1995 ? Avait-elle reçu des moyens suite à la scission de la province ? A combien se chiffrent-ils ?

Le débat a été porté à la Commission communautaire commune, seule compétente pour ce type d'intervention. Le dossier traîne dans cette assemblée alors que de nombreux néerlandophones sont dans l'attente d'une intervention.

Quand on trouvera une solution définitive au niveau de la CCC, la Commission communautaire française, qui est intervenue financièrement sans être compétente pour le faire pourra-t-elle récupérer les sommes versées ?

Le Ministre Grijp, en séance plénière de la CCC du 19 juillet 1996, évoquait l'idée d'une collaboration entre la CCC, la VGC et la Commission communautaire française en vue de parvenir à un accord.

Quels principes y défendrez-vous ?

Réponse: L'enveloppe réservée en 1994 par l'ex-Province du Brabant, pour l'intervention dans les frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique ainsi que dans les frais d'un système de sécurité-vigilance en faveur des personnes gravement handicapées, des personnes âgées isolées et de ménages de handicapés graves et/ou de personnes âgées pouvant être considérées comme isolées, s'élevait à 3.200.000 francs pour les bruxellois francophones.

En 1995, vu les nombreuses demandes faisant suite à la scission de la province, ce budget a été porté (après ajustement) à 5.700.000 francs.

Le montant des engagements effectués par la Commission communautaire française en la matière a cependant été de 3.769.109 francs répartis entre 1979 bénéficiaires dont 1.454 personnes âgées et 525 handicapées à plus de 66 %.

La différence entre le montant prévu et celui qui a été engagé est due au nombre important de dossiers qui n'ont pu être finalisés vu les nombreux décès enregistrés parmi les personnes qui avaient introduit une demande.

Je suis favorable à une collaboration entre la CCC, la VGC et la Commission communautaire française en vue de parvenir à un accord en cette matière si cela permet de répondre valablement aux intérêts et aux besoins des francophones.

## Question n° 103 de Mme Huytebroeck du 25 juillet 1996.

Ex-Carat.

En octobre dernier, l'a.s.b.l. Carat a procédé à sa liquidation volontaire avec un passif estimé pour l'instant à quelque 175 millions de dettes. L'a.s.b.l. vivait sous le régime de la convention et voyait la croissance exponentielle de ses dettes depuis 1989.

Comment l'administration de la Commission communautaire française, compétente depuis la régionalisation, a-t-elle laissé l'a.s.b.l. accumuler un tel déficit ? Comment a-t-elle pu accepter la création de nouvelles a.s.b.l. pour lesquelles des moyens (personnel et subsides) ont été dégagés ? Selon un article de presse, 17 TCT auraient été

accordés par le Ministre tandis que 2 millions auraient été versés, avec effet rétroactif, au service d'accompagnement SAB. 17 TCT sont un cadeau que l'on peut estimer à 15 millions par an puisqu'ils sont rémunérés en grande partie par l'Orbem.

Par ailleurs, ce même service d'accompagnement réclame jusqu'à 2.000 FB par mois de part contributive à la personne aidée alors que la Région lui impose désormais une part maximale de 500 FB (entre 50 et 500 FB). Le Ministre peut-il me dire sur quelle base légale il s'appuie pour définir le montant de la part contributive de la personne handicapée ? Quelle est la position du Ministre en ce qui concerne le dépassement de ce montant par le service d'accompagnement ?

De plus, une majorité de travailleurs, de par leur formation et leur expérience professionnelle, ont une réflexion critique par rapport aux pratiques de l'a.s.b.l.. Nombre d'entre eux ont porté plainte à l'Orbem ou auprès de leur syndicat suite à des excès de la direction, excès dirigés contre eux ou vis-à-vis des personnes handicapées: le Ministre peut-il me dire quelle sera son attitude par rapport à une a.s.b.l. dont on peut considérer qu'elle dérive des objectifs sociaux qu'on est en droit d'exiger d'elle ?

*Réponse:* L'honorable membre mêle dans sa question des éléments de la politique régionale de l'emploi à ceux qui ressortissent à la politique des personnes handicapées de la Commission communautaire française.

Pour ces derniers, elle trouvera les réponses suivantes.

1. L'administration de la Commission communautaire française n'a pas pour compétences de dicter le mode de gestion des a.s.b.l. ni même de refuser leur création qui est régie par une loi fédérale. Il appartient à la justice (encore fédérale) de déterminer si les nouvelles a.s.b.l. représentent une fraude ou non.

- 2. Les «millions de dettes» sont le fruit de la gestion par le Carat du Fonds européen, encore une fois, les services du Collège n'avaient pas à interférer dans leur gestion.
- 3. Il n'est pas vrai que le Collège ait accordé 2 millions à l'a.s.b.l. avec effet rétroactif. Le 30 mai, le Collège a accordé au SAB une subvention de 1.250.000 F pour le premier semestre 1996, cette somme est conditionnée à l'acceptation par le SAB de la convention des services d'accompagnement ou il est indiqué qu'il ne pourra réclamer à la personne handicapée qu'une contribution comprise entre 50 et 500 francs modulés selon ses revenus. J'ai, par courrier séparé, averti l'a.s.b.l. qu'elle devrait rembourser les personnes handicapées qui auraient payé plus durant la période couverte par le subside.
- 4. La fixation de la part contributive des personnes handicapées est basée sur une moyenne de ce qu'appliquaient les services bruxellois (hors Carat), une évaluation doit être faite de ces montants avant l'adoption du décret qui englobera les services d'accompagnement mais pour l'instant elle n'a d'autre base légale que l'arrêté du Collège qui officialise les conventions d'accompagnement.

Pour le reste, il appartient à l'Orbem d'évaluer le travail et les conditions de travail des TCT accordés au SAB.

### Question n° 105 de M. Roelants du Vivier du 7 août 1996.

Recherche de la Fondation Roi Baudouin en matière de politique sociale.

Le Collège de la Commission communautaire française a octroyé en décembre 1994 une subvention de 14.000.000 FB à la Fondation Roi Baudouin pour «une recherche répertoriant l'offre et la demande sociale et des propositions d'orientation de politique sociale pour la région de Bruxelles-Capitale».

Un délai supplémentaire de six mois ayant été sollicité pour la Fondation Roi Baudouin, un nouvel arrêté du Collège adopté en octobre 1995 a

prévu que «l'analyse des besoins et le rapport final reprenant les propositions seront remis à la Commission communautaire française pour le 30 juin 1996» (article 3 de l'arrêté du Collège 95/839).

Monsieur le Ministre pourrait-il me faire savoir:

- 1. Si les résultats de la recherche ont été transmis au Collège à la date prévue du 30 juin 1996 ?
- 2. Si tel est bien le cas, est-il prévu de diffuser cette recherche, à tout le moins d'en transmettre le contenu aux membres de la commission des affaires sociales ?
- 3. Quels enseignements Monsieur le Ministre peut-il d'ores et déjà tirer des conclusions de la recherche réalisée par la Fondation Roi Baudouin?

#### Réponse:

- Le Comité d'accompagnement de la recherche n'a pas pu approuver le rapport qui lui a été soumis en juin 1996. Un nouveau délai a donc été accordé aux chercheurs pour leur permettre de contrôler l'exactitude d'une série de données avec l'aide de l'Administration de la Commission communautaire française. Ainsi, le rapport final devait lui être resoumis ce 24 octobre.
- 2. Au vu du volume que représente l'ensemble des documents de la recherche et de ses nombreuses annexes (près de 500 pages au total) la Fondation Roi Baudouin, les chercheurs et le Comité d'accompagnement se sont proposés d'établir une synthèse et de simplifier sa présentation.
  - Ce travail supplémentaire se concrétisera vers le 25 novembre. Après cette date cette synthèse sera disponible.
- 3. Compte tenu du fait que je n'ai pas encore eu accès moi-même à ce travail mais considérant le suivi de celui-ci par mes collaborateurs, un des constats qui m'apparaît déjà est l'insuffisance de complémentarités indispensables entre les divers dispositifs existants.

### LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DU SPORT, MONSIEUR DIDIER GOSUIN

#### Question n° 85 de M. Drouart du 19 juin 1996.

Subsides aux associations culturelles.

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir pour les 3 dernières années, la liste des subventions octroyées aux associations culturelles dans le cadre du support de sa politique culturelle en général. Il me plairait de connaître en particulier les noms des associations, la nature des projets subsidiés ainsi que leur montant.

Monsieur le Ministre pourrait-il également me fournir la liste des projets non retenus? Comment s'opère le choix? Quels critères le Ministre retient-il pour ce faire? Quelle est la politique du Ministre en cette matière?

**Réponse:** En 1995, selon le programme justificatif, le crédit relatif aux dépenses en matière de Politique culturelle en générale s'élevait à 21.800.000 F. Ce crédit était destiné à couvrir les subventions à différents organismes et associations qui assurent un travail de création et/ou de diffusion culturel-le(s) à caractère interdisciplinaire.

En clôture d'exercice de l'année 1995, les subventions qui ont été accordées sont les suivantes:

| Association  | Montant | Objet   | Coordonnées  |
|--|---------|---|--|
| Asbl Chantier du temps<br>Libre                                      | 15.000  | activités<br>pluridisciplinaires                        | Solange Wonnet<br>avenue Paul Hymans, 251<br>1200 Bruxelles  |
| Subvention<br>extraordinaire à l'a.s.b.l.<br>«Fêtes du 27 septembre» | 29.968  | remboursement de<br>facture d'imprimerie                | Rue Ducale, 67<br>1000 Bruxelles                             |
| Les Grandes conférences<br>d'Ixelles                                 | 30.000  | conférences durant<br>l'année 1995<br>à 1020 Bruxelles. | Mme Gaby Bailly,<br>av. J.B. Depaire, 184                    |
| La Gerbe   | 30.000  | activités culturelles<br>durant l'année 1995            | avenue des Crocus, 52<br>1070 Bruxelles                      |
| Association wallonne de la<br>Woluwe - AWWA                          | 35.000  | activités culturelles<br>durant l'année 1995            | M. José Rassart<br>av. des Gerfauts, 8/35 - 1170 Bxl         |
| ASAC -Association scientifique, artistique et culturelle             | 35.000  | conférence, débat,<br>colloques en 1995                 | M. André De Sutter<br>rue des Paons, 2-1160 Bxl              |
| Collège Saint Hubert   | 40,000  | Exposition "Peau noire-<br>regard blanc"                | M. André Vanderborght<br>av. Charles-Albert, 9 à 1170 Bxl    |
| ARAU- Atelier de recherche , et d'action urbaines                    | 50.000  | aide à l'édition d'une<br>brochure                      | M. René Schoonbrodt<br>Bld Adolphe Max, 55<br>1000 Bruxelles |
| ACT - Animation<br>Chrétienne en Tourisme                            | 50.000  | organisation de visites<br>de la Cathédrale St-Michel   | Marcel Huys<br>rue du Congrès 9 -1000 Bxl                    |

| Association   | Montant | Objet  | Coordonnées  |
|---|---------|--|--|
| Fédération des Amis de la morale laïque   | 50.000  | activités pluridisciplinaires                                      | Mme Keimeul<br>rue du Méridien, 17<br>1210 Bruxelles   |
| Cercle ucclois de la<br>Francité  | 50.000  | conférence, débat,<br>colloques en 1995                            | Eddy Van Lancker<br>avenue J. Jongen 55 - 1180 BxI   |
| Centre culturel de<br>Bruxelles   | 50.000  | exposition,<br>conférence en 1995                                  | Jules-Emile Roland<br>rue de la Marjolaine 10 - 1120 Bxl   |
| Conférences Romanes   | 50.000  | conférences, visites<br>de lieux culturels                         | M. Michel Dieudonné Asbl - Commission d'Histoire de l'Europe, av. P. Hymans, 128/31 à 1200 Bruxelles |
| Asbl Le Silex   | 50.000  | activités culturelles<br>(ateliers, conférences, expositions)      | M. F. Hanin, rue Voot, 82<br>1200 Bruxelles  |
| CIDEP - Centre d'information<br>et de documentation<br>et d'étude du patrimoine | 95,000  | gestion d'une photothèque  | M. Eric Carlier<br>Vieille rue du Moulin 198 b<br>1180 Bruxelles                                     |
| Centre Culturel d'Anderlecht  | 95.000  | organisation des<br>"Nuits des Lettres"                            | M. Francis Dannemark<br>rue d'Aumale, 67, 1070 Bruxelles   |
| ATC - Amis du théâtre et<br>du cinéma   | 95.000  | organisation de<br>visites à caractère culturel                    | M. Eric Lengelé<br>chaussée de la Hulpe, 10<br>1000 Bruxelles  |
| Asbl Oratorio   | 100.000 | Subvention<br>exceptionnelle pour<br>frais de locaux de répétition | M. Jonckheere<br>avenue des Volontaires, 5<br>1160 Bruxelles   |
| Trophée Jacques Maison  | 100.000 | Tournoi de bridge  | rue Cervantes, 58/4 -1190 Bxl  |
| Culture et Tourisme   | 100.000 | Messe festive à la<br>cathédrale Ste-Gudule                        | Abbé Van Tongerloo<br>rue du Bois Sauvage, 14<br>1000 Bruxelles                                      |
| Fête de la Jeunesse laïque  | 100.000 | Fête de la jeunesse laïque   | M. Vander Sande<br>avenue E. Masoin 41/8 - 1090 Bx1  |
| Cahiers Marxistes   | 150.000 | Mise sur support informatique des articles de la revue             | Michel Godard<br>avenue de Stalingrad, 21<br>1000 Bruxelles  |
| Revue Nouvelle  | 150.000 | aide exceptionnelle  | Théo Hachez<br>bvd Général Jacques 126 - 1050 Bxl  |
| Asbl Théâtre du Tilleul   | 150.000 | spectacles et colloque   | rue de la Brasserie, 108<br>1630 Linkebeek   |
| Association des Centres culturels   | 150.000 | aide au fonctionnement   | c/o Le Botanique, rue Royale, 236<br>1210 Bruxelles  |
| Asbl Bruxelles Laïque   | 150.000 | Festival des Libertés<br>et du spectacle pour enfants              | M. Patrice Dartevelle<br>rue du Meridien 17 - 1210 Bxl   |
| Centre arabe d'Art et de<br>Littérature - CAAL ~                                | 150.000 | expositions,<br>conférences, théâtre                               | rue du Méridien, 20<br>1210 Bruxelles  |
| Centre culturel de<br>Woluwé-St-Pierre  | 200.000 | activités multidisciplinaires                                      | avenue Charles Thielemans, 96<br>1150 Bruxelles  |
| Action et Recherche<br>culturelles -ARC   | 200.000 | activités<br>pluridisciplinaires                                   | R. De Pourcq<br>Luxor Parc 16 -1160 Bxl  |
| Association pour la<br>promotion des activités<br>culturelles - APAC            | 200.000 | activités<br>pluridisciplinaires                                   | avenue de Juillet, 8<br>1200 Bruxelles   |
| Présence et Actions<br>culturelles - PAC  | 200.000 | activités<br>pluridisciplinaires                                   | boulevard de l'Empereur, 15/6<br>1000 Bruxelles  |

| Association   | Montant            | Objet  | Coordonnées   |
|---|--------------------|--|---|
| Ligue Braille   | 250.000            | aide à la revue<br>"voir" et au centre de<br>documentation                           | M.J-P. Herbecq<br>rue d'Angleterre, 57<br>1060 Bruxelles          |
| Centre Culturel d'Auderghem<br>CEDRES                             | 500.000<br>500.000 | activités pluridisciplinaires<br>Service d'aide juridique<br>et sociale aux artistes | bvd du Souverain 183 -1160 Bx1<br>rue Haute, 28<br>1000 Bruxelles |
| Asbl Art en Marge   | 900.000            | activités artistiques<br>en matière de<br>réinsertion sociale                        | Mme de Briey<br>rue des Alexiens, 59<br>1000 Bruxelles            |
| Asbl "Fêtes du 27 seotembre"                                      | 1.300,000          | activités<br>pluridisciplinaires   | ACCF, rue Ducale, 67<br>1000 Bruxelles                            |
| Association<br>Intercommunale et<br>culturelle bruxelloise - AICB | 2.800,000          | activités<br>pluridisciplinaires dans le<br>cadre des fêtes du 27 septembre          | rue Joseph II, 18<br>1040 Bruxelles                               |
| Halles de Schaerbeek  | 3.200,000          | activités<br>Puridisciplinaires  | rue Royale Sainte Marie, 22a<br>1030 Bruxelles                    |
| Maison de la Francité   | 6.000.000          | activités<br>pluridisciplinaires ayant trait   | rueJoseph II, 18<br>1040 Bruxelles                                |
|   |                    | à la défense de la langue<br>française   |   |
| TOTAL:  | 18.399.968         |  |   |

En 1994, selon le programme justificatif, le crédit relatif aux dépenses en matière de Politique culturelle en général s'élevait à 29.820.000 F. Ce crédit était destiné à couvrir les subventions à différents organismes et associations qui assurent un travail de création et/ou de diffusion culturelle(s) à caractère interdisciplinaire.

En clôture d'exercice de l'année 1994, les subventions qui ont été accordées sont les suivantes :

| Association   | Montant | Objet                                     | Coordonnées   |
|---|---------|---|---|
| Asbl La Marche du Temps                                   | 30.000  | édition de livres et conférences          | M. Khazai<br>BP 49 à 1170 Bruxelles                                 |
| Cercle Sambre et Meuse                                    | 30,000  | conférence, visites de lieux<br>culturels | Michel Soumoy<br>avenue Scheitler 36 - 1150 Bx1                     |
| Club Richelieu  | 30.000  | conférence, colloques                     | Dr. J.P. Fabry<br>bvd St-Michel 23 - 1040 Bxl                       |
| Académie d'Ixelles  | 30.000  | accueil de l'académie d'Eger              | rue Sans Souci 128 - 1050 Bxl<br>av. des Eperons d'Or 16 - 1050 Bxl |
| La Gerbe - Cercle culturel<br>d'Anderlecht                | 30.000  | conférences, animations culturelles       | Mme M.P. Fobelets<br>avenue des Crocus 52 - 1070 Bxl                |
| Rencontre des artisans d'art et de tradition              | 30,000  | marché annuel                             | M. Robert Pinsart<br>av. Van der Goes 75 - 1160 Bxl                 |
| Les grandes conférences d'Ixelles                         | 30,000  | conférences, colloque                     | avenue J.B. Depaire, 184<br>1020 Bruxelles                          |
| ASAC - Association scientifique, artistique et culturelle | 35,000  | conférence, animations culturelles        | M. De Sutter<br>rue des Paons 2 - 1160 Bruxelles                    |
| Tisuka a.s.b.l.   | 35.000  | expositions, conférences                  | Mirko Popovitch<br>rue des 3 Tilleuls 119 - 1170 Bxl                |
| Oeuvres paroissiales de<br>St-Josse-ten-Noode             | 40.000  | organisation de concerts                  | Jean Demannez<br>avenue de l'Astronomie, 13<br>1210 Bruxelles       |

| Association   | Montant | Objet   | Coordonnées   |
|---|---------|---|---|
| Le Silex  | 50.000  | Activités multidisciplinaires                         | rue Voot, 82<br>1200 Bruxelles  |
| Asbl Initiations  | 50.000  | ateliers artistiques et<br>édition d'une revue        | Marie Milis<br>Montagne de St-Job 92 - 1180 Bxl   |
| Conférences romanes   | 50.000  | conférences   | avenue P. Hymans, 128/31<br>1200 Bruxelles  |
| ATC - Amis du théâtre<br>et du cinéma                                     | 50.000  | activités à caractère<br>multidisciplinaire           | chaussée de la Hulpe, 10<br>1000 Bruxelles  |
| ACT - Animation chrétienne en tourisme                                    | 50.000  | organisation de visites<br>de la Cathédrale St-Michel | Marcel Huys<br>rue du Congrès 9 - 1000 Bx1  |
| Les Amis du Square A. Steurs  | 50.000  | exposition, concerts                                  | Mme Delabaye<br>Square Armand Steurs, 16<br>1210 Bruxelles  |
| Féd. Amis de la Morale Laïque   | 50.000  | activités multidisciplinaires                         | rue du Méridien, 17 - 1210 Bxl  |
| Société royale philharmonique<br>de Jette                                 | 50.000  | concerts  | M. Willy Materne<br>bvd de Smet de Nayer 177<br>1090 Bruxelles                                    |
| Organa St-Albert  | 50.000  | concert d'orgue                                       | av. Eugène Plasky, 61 - 1030 Bxl  |
| Espace I'L  | 50.000  | activités à caractère artistique                      | Mme Michèle Braconnier<br>rue R. Maj. Dubreucq 7 - 1050 Bxl                                       |
| Centre culturel de Bruxelles  | 50.000  | activités à caractère artistique                      | J.E. Roland rue de la Marjolaine 10 - 1120 Bxl  |
| CAAL - Centre d'art et de littérature                                     | 50.000  | expositions, conférences,<br>théâtres                 | rue du Méridien, 20<br>1210 Bruxelles   |
| Foyer culturel jettois  | 50.000  | aide à la parution du<br>journal communal             | Boulevard de Smet de Nayer, 145/2<br>1090 Bruxelles   |
| Asbl Bruegel  | 60.000  | Fête de Bruegel                                       | Raymond Halconruy<br>rue Haute 85 - 1000 Bruxelles  |
| AWWA - Association Wallonne<br>de la Woluwe                               | 70.000  | activités à caractère artistique                      | avenue des Gerfauts, 8/35<br>1170 Bruxelles   |
| Culture et Tourisme   | 75.000  | messes festives à la<br>Cathédrale St-Michel          | rue du Bois Sauvage, 14<br>1000 Bruxelles   |
| CIDEP - Centre d'information et de documentation et d'étude du patrimoine | 95.000  | gestion d'une photothèque                             | Eric Carlier<br>Vieille rue du Moulin 198 b<br>1180 Bruxelles                                     |
| Galerie Bortier   | 100.000 | exposition de la Ville de Bruxelles                   | M. Ph. Dufrenne<br>Galerie Bortier, 9<br>1000 Bruxelles   |
| Echevinat de St-Gilles  | 100.000 | exposition de la commune<br>de St-Gilles              | A. Hutchinson<br>Hôtel communal de St-Gilles<br>place Van Meenen - 1060 Bxl                       |
| Foyel culturel d'Etterbeek  | 100.000 | «Les petits 4 heures<br>des grands samedis»           | Isi Halberthal<br>avenue du Maelbeek 18 - 1040 BxI  |
| Echevinat des Beaux-Arts<br>de Schaerbeek                                 | 100.000 | Biennale de sculpture                                 | Francis Duriau  Hôtel communal de Schaerbeek place Colignon - 1030 Bruxelles                      |
| Cercle culturel Imagine   | 100.000 | conférence, édition de périodiques                    | Fabio Bolognese<br>rue de la Loi 170 - 1048 Bxl   |
| Atelier de Tapisserie contemporaine de Bruxelles                          | 100.000 | édition d'une plaquette                               | Baronne Thierry de Fierlant<br>Académie royale des Beaux-Arts<br>rue du Midi 144 - 1000 Bruxelles |

| Association  | Montant | Objet   | Coordonnées   |
|--|---------|---|---|
| Fête de la Jeunesse Laïque                                     | 100.000 | fête annuelle                                       | M. Vander Sande<br>av. E. Masoin 41/8 - 1090 Bxl                              |
| Echevinat de Woluwe-St-Pierre                                  | 100.000 | Les Concerts de Lune                                | avenue Charles Thielemans, 93<br>1150 Bruxelles                               |
| Ateliers des Chartreux<br>Tension a.s.b.l.                     | 100.000 | exposition de la Ville de Bruxelles                 | Marie-Claire Hurner<br>rue Ph. de Champagne 50<br>1000 Bruxelles              |
| Conseil communal de<br>Berchem-Ste-Agathe                      | 150.000 | activités multidisciplinaires                       | Marc Hermans<br>rue des Soldats 64 - 1082 Bxl                                 |
| La Vénerie   | 150.000 | cycle de conférences<br>et expositions              | Mirko Popovitch - Directeur<br>place A. Gilson 3 - 1170 Bxl                   |
| Centre culturel de<br>Watermael-Boitsfort                      | 150.000 | «Un air de Fête»                                    | M. Maekelbergh - Président<br>place A. Gilson 3 - 1170 Bx1                    |
| Asbl Bruxelles laïque  | 150.000 | fête des enfants                                    | Patrice Dartevelle<br>rue du Méridien, 17 - 1210 Bxl                          |
| Wolu-culture   | 150.000 | édition de monographie<br>d'artistes                | avenue P. Hymans, 251<br>1200 Bruxelles                                       |
| Association des Maisons de la culture et foyers culturels .    | 150,000 | aide au<br>fonctionnement                           | J.F. Masso<br>c/o Botanique<br>rue Royale 236 - 1210 Bxl                      |
| Centre des Grandes<br>conférences bruxelloises                 | 150.000 | conférence, colloque                                | Maison-de la Francité<br>rue Joseph II 18 -1000 Bx1                           |
| Echevinat de Saint-Gilles                                      | 200.000 | parution du mensuel<br>communal                     | Hôtel- communal place Van Meenen - 1060 Bxl                                   |
| Centre culturel de<br>Woluwe-St-Pierre                         | 200.000 | activités<br>multidisciplinaires                    | avenue Charles Thielemans, 93.<br>1150 Bruxelles                              |
| Union des Artistes   | 200.000 | Prix d'écriture 94                                  | Bernard Marbais<br>Galerie Agora - rue Marché aux<br>Herbes 105/39 - 1000 Bxl |
| PAC - Présence et actions culturelles                          | 200.000 | activités à caractère<br>artistique                 | boulevard de l'Empereur, 15/6<br>1000 Bruxelles                               |
| APAC - Association pour la promotion des activités culturelles | 200.000 | activites à caractère<br>artistique                 | Christiane Remy<br>rue Abbé Cuypers 21 - 1040 Bxl                             |
| ARC - Action et<br>Recherche culturelles                       | 200.000 | activités à caractère<br>artistique                 | R. De Pourcq<br>Luxor Parc 16 - 1160 Bxl                                      |
| Scientastic Museum   | 200.000 | exposition interactive                              | Station de métro Bourse, niveau 1<br>1000 Bruxelles                           |
| Asbi Athalyc   | 250.000 | festival Bellone<br>Brigittines                     | avenue de Messidor, 105<br>1180 Bruxelles                                     |
| Spectacles Alain Carré<br>Créations Internationales .          | 250.000 | activités, à caractère<br>artistique                | Anne Pissoort<br>rue du Cloître 52 - 1020 Bxl                                 |
| Asbl Musique et Danse  | 300.000 | activites à caractère<br>artistique                 | rue du Viaduc, 122<br>1040 Bruxelles  |
| Musée d'Ixelles  | 300.000 | exposition, conférence                              | Nicole d'Huart<br>rue J. Van Volxem 71 - 1050 Bxl                             |
| Centre culturel d'Auderghem                                    | 500.000 | activités à caractère artistique                    | bvd du Souverain 183 - 1160 Bxl   |
| CEDRES   | 500.000 | Service d'aide juridique<br>et sociale aux artistes | rue Haute, 28<br>100 -Bruxelles   |
| Centre d'Art Contemporain                                      | 500.000 | diffusion de la<br>malette pédagogique              | Mme Fabienne Dumont<br>avenue des Nerviens, 63<br>1040 Bruxelles              |

| Association   | Montant    | Objet  | Coordonnées  |
|---|------------|--|--|
| ARC II - Atelier Ste-Anne   | 600,000    | activités<br>multidisciplinaires                             | Johan Muyle<br>rue des Tanneurs 75-77 - 1000 Bxl           |
| Echevinat de Saint-Gilles   | 1.000.000  | Parcours d'artistes  | Hôtel communal de St-Gilles<br>place Van Meenen - 1060 Bxl |
| Subsides aux Foyers culturels                                     | 1.100.000  | Aide particulière dans le cadre des "Journées du Patrimoine" |  |
| "Fêtes du 27 septembre"   | 1.300.000  | activités pluridisciplinaires<br>du 27 septembre             | ACCF, rue Ducale, 67<br>1000 Bruxelles                     |
| Maison de la Bellone  | 2.250,000  | aide au<br>fonctionnement                                    | rue de Flandre,46<br>1000 Bruxelles                        |
| AICB - Association<br>Intercommunale et<br>culturelle bruxelloise | 2.800,000  | aide aux communes affiliées                                  | rue Joseph II, 18<br>1040 Bruxelles                        |
| Halles de Schaerbeek  | 3.200,000  | aide au<br>fonctionnement                                    | rue Royale Sainte-Marie, 220<br>1030 Bruxelles             |
| Aide aux huit foyers culturels reconnus                           | 4.700.000  | aide au<br>fonctionnement                                    |  |
| Maison de la Francité   | 6.000,000  | aide au<br>fonctionnement                                    | rueJoseph II, 18<br>1040 Bruxelles                         |
| TOTAL:  | 32.170.000 |  |  |

En 1993, selon le programme justificatif, l'aide qu'a accordée la Commission communautaire française, en rnatière de politique culturelle en général relevait de l'article 9393 775/332 21. Ce crédit regroupait les articles suivants:

### 92 770/332 01

| Association              | Montant | Objet        | Coordonnées                 |
|--------------------------|---------|--------------|-----------------------------|
| Centre des grandes       | 750,000 | programme de | Maison de la Francité       |
| conférences bruxelloises |         | conférences  | rue Joseph II 18 - 1000 Bxl |

### 92 770/332 02

| Association  | Montant   | Objet                           | Coordonnées                         |
|--|-----------|---------------------------------|-------------------------------------|
| AICB Association Intercommunale et culurelle bruxelloise | 2.800.000 | aide aux communes<br>affilliées | rue Joseph II, 18<br>1000 Bruxelles |

### 92 770/332 03

| Association           | Montant   | Objet                           | Coordonnées                         |
|-----------------------|-----------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Maison de la Francité | 5.700.000 | subvention au<br>fonctionnement | rue Joseph II, 18<br>1000 Bruxelles |

### 92 770/332 04

| Association           | Montant   | Objet  | Coordonnées                           |
|-----------------------|-----------|--|---------------------------------------|
| Fêtes du 27 septembre | 1.300.000 | activités pluridisciplinaires<br>du 27 septembre | ACCF, rue Ducale, 67<br>1000Bruxelles |

### \*\* \*\*\*/\*\*\* \*\*

| Association             | Montant   | Objet               | Coordonnées                        |
|-------------------------|-----------|---------------------|------------------------------------|
| Opération de Solidarité | 1.000.000 | manifestations      | Mme Roosen - CCF                   |
| en faveur de Sarajevo   |           | interdisciplinaires | Bld de Waterloo 100-103 - 1000 Bxl |

### **92 775/332 0**5

| Association          | Montant   | Objet                     | Coordonnées                          |
|----------------------|-----------|---------------------------|--------------------------------------|
| Maison de la Bellone | 2.000.000 | aide au<br>fonctionnement | rue de Flandre, 46<br>1000 Bruxelles |

### 2 775/332 06 (Subventions aux groupements ainsi qu'aux publications et activités de diffusion culturelles)

| Association   | Montant | Objet                                     | Coordonnées   |  |
|---|---------|---|---|--|
| Cercle d'histoire locale d'Ixelles                                | 30,000  | activité de recherche historique          | rue de Venise, 1 à 1050 Bruxelles                           |  |
| Cercle Sambre et Meuse  | 30.000  | activités<br>pluridisciplinaires          | Michel Saumoy<br>av.Scheitler, 36 - 1150 Bxl                |  |
| Club Richelieu  | 30,000  | conférence, colloque                      | JP Fabry, bld Saint Michel 23<br>1040 Bruxelles             |  |
| ASAC - Association scientifique et actions culturelles            | 35.000  | activités<br>pluridisciplinaires          | M. De Sutter<br>rue des Paons, 2 - 1160 Bruxelles           |  |
| ATC - Amis du cinéma et<br>du Théâtre                             | 50.000  | activités<br>pluridisciplinaires          | chaussée de la Hulpe, 10<br>1000 Bruxelles                  |  |
| Animation Cinquantenaire  | 50.000  | activités<br>pluridisciplinaires          | Jean Durieux,<br>rue du Père De Deken, 47<br>1040 Bruxelles |  |
| ACT - Animation chrétienne en tourisme                            | 50,000  | activités<br>pluridisciplinaires          | Marcel Huys, rue du Congrès, 9<br>1000 Bruxelles            |  |
| Amis du Square A.Steurs   | 50.000  | exposition, concerts                      | Mme Delabaye<br>Square Armand Steurs, 16<br>1210 Bruxelles  |  |
| Le Silex  | 50,000  | activités pluridisciplinaires             | rue Voot, 82 - 1200 Bruxelles                               |  |
| Le Centre Laïc Juif   | 50.000  | activités<br>pluridisciplinaires          | avenue Ducpetiaux, 68<br>1050 Bruxelles                     |  |
| ULB   | 75.000  | exposition «30 ans<br>d'histoire commune» | avenue Franklin Roosevelt, 50<br>1050 Bruxelles             |  |
| Le Bataclan   | 100.000 | activités<br>pluridisciplinaires          | Th. Legros, rue Malibran, 53<br>1050 Bruxelles              |  |
| Fête de la jeunesse laïque  | 100,000 | activités<br>pluridisciplinaires          | M. Vander Sande<br>av. E. Masoin, 41/8 à 1090 Bxl           |  |
| Asbl Bruxelles laïque   | 150.000 | fête des enfants                          | Patrice Dartevelle<br>rue du Méridien, 17<br>1210 Bruxelles |  |
| PAC - Présence et action culturelles                              | 200.000 | activités<br>pluridisciplinaires          | boulevard de l'Empereur, 15/6<br>1000 Bruxelles             |  |
| APAC - Association pour la<br>promotion des activités culturelles | 200.000 | activités<br>pluridisciplinaires          | avenue de Juillet, 8<br>1200 Bruxelles                      |  |
| ARC- Action et recherche culturelles                              | 200.000 | activités<br>pluridisciplinaires          | Ronald De Pourcq<br>Luxor Parc, 16<br>1160 Bruxelles        |  |

### 92 775/332 09

| Association          | Montant   | Objet                     | Coordonnées                                    |
|----------------------|-----------|---------------------------|--|
| Halles de Schaerbeek | 3.200.000 | aide au<br>fonctionnement | rue Royale Sainte Marie, 22A<br>1030 Bruxelles |

### 92 775/332 10 (Aides à la vie culturelles dans les communes: 3.000.000 F)

| Association                                | Montant | Objet                                    | Coordonnées  |
|--|---------|--|--|
| Watermael-Boitsfort                        | 20.000  | activités musicales                      | Place Antoine Gilson, I<br>1170 Bruxelles              |
| Echevinat de Saint-Gilles                  | 25.000  | édition du mensuel<br>communa            | Place Maurice Van Meenen, 39<br>1160 Bruxelles         |
| Commune de Forest                          | 30.000  | "Petits goûters de<br>Noël"              | rue du Curé, 2<br>1190 Forest                          |
| Les Grandes conférences<br>d'Ixelles       | 30.000  | conférences, colloques                   | avenue J.B. Depaire, 184<br>1200 Bruxelles             |
| Concerts Natha!ie Loriers                  | 45.000  | concert                                  | Via Janine Banis,<br>Centre culturel d'Evere           |
| CRHU (Centre Hospitalier<br>de Schaerbeek) | 50.000  | activité, à caractère<br>culturel        |  |
| Centre culturel d'Uccle                    | 50,000  | activité à caractère<br>culturel         | rue Rouge, 47<br>1180 Bruxelles                        |
| Echevinat de Schaerbeek                    | 50.000  | Biennale de<br>Sculpture                 | Place Colignon<br>1030 Bruxelles                       |
| Wolu-culture                               | 60.000  | édition de monographie<br>d'artistes     | avenue Paul Hymans, 251<br>1200 Bruxelles              |
| Fano/Anderlecht                            | 60.000  | activité à caractère<br>culturel         | Daniel Fano<br>via Centre Culturel d'Anderlecht        |
| Orchestre royal<br>symphonique de Jette    | 100.000 | concerts                                 | M. Matterne<br>rue de l'Eglise St-Pierre de Jette 8/10 |
| Conseil communal de<br>Berchem-Ste-Agathe  | 150.000 | activité à caractère<br>culturel         | avenue du Roi Albert, 33<br>1082 Berchem               |
| a.s.b.l. Amadeus                           | 200.000 | participation aux<br>fêtes de la musique | rue des Fushias, 48<br>1080 Bruxelles                  |
| Centre Culturel de<br>Woluwe-St-Pierre     | 200,000 | activité à caractère<br>culturel         | avenue Charles Thielemans, 93<br>1150 Bruxelles        |
| a.s.b.l. Garder la Mémoire                 | 200.000 | visite au camp<br>d'Auschwitz            | Paul Halter<br>rue des Tanneurs, 65<br>1000 Bruxelles  |
| Fête de la musique à<br>Evere              | 200.000 | activités musicales                      | M. De Rochette<br>rue de Paris 108<br>1140 Bruxelles   |
| Foyer culturel jettois                     | 200,000 | édition du mensuel<br>communal           | boulebvard de Smet de Naeyer, 145/2<br>1090 Bruxelles  |
| Berchem-Ste-Agathe                         | 280.000 | Week-end. de la<br>jeunesse              | avenue du Roi Albert, 33<br>1082 Berchem               |
| Festival Bellone-Brigittines               | 250.000 | festival<br>interdisciplinaire           | Athalyc Asbl - rue Ste-Catherine, 11<br>1000 Bruxelles |
| Musée d'Ixelle                             | 300.000 | expositions et conférences               | rue. Van Volxsem, 71<br>1050 Bruxelles                 |
| Centre culturel<br>d'Auderghem             | 500,000 | activités à caractère<br>culturel        | boulevard du Souverain, 183-185<br>1160 Bruxelles      |

#### 92 775/332 11

| Association   | Montant | Objet                     | Coordonnées  |
|---|---------|---------------------------|--|
| Association des maisons de la culture et foyers culturels | 150.000 | aide au<br>fonctionnement | J-F Masson, c/o Botanique,<br>rue Royale, 236 - 1210 Bxl |

#### 92 775/332 16

| Association                                    | Montant    | Objet                     | Coordonnées |
|--|------------|---------------------------|-------------|
| Subventions aux huit foyers culturels reconnus | 4.500.000  | aide au<br>fonctionnement |             |
| TOTAL  | 25 850 000 |                           |             |

Par ailleurs, en ce qui concerne la liste des projets non retenus, et ce en matière de politique culturelle en général, il ne m'est pas possible d'en fournir une liste.

En effet, les dossiers qui ne sont pas retenus ont pour caractéristique de n'être pas repris dans les fiches budgétaires relatives aux différents secteurs que couvre la Division 11 du budget règlementaire de la Commission communautaire française.

Dès lors, une recherche s'avère techniquement impossible.

### Question $n^{\circ}$ 89 de M. de Lobkowicz du 21 août 1996.

Harmonie des polices de la Région de Bruxelles-Capitale

Après que jadis, l'Harmonie de la police de Bruxelles ait atteint un succès appréciable, voici à présent que quelques volontaires ont reconstitué un corps de musique des polices de l'Agglomération bruxelloise en faisant appel aux musiciens amateurs des corps de police des 19 communes de l'agglomération de Bruxelles.

Quoique je n'ignore pas que l'aide aux sociétés philarmoniques à Bruxelles relève de la compétence de la Communauté francaise, de la Communauté flamande ou bien de l'Etat fédéral, lorsque les activités dépendent de plus d'une communauté, j'aimerais que l'honorable Ministre me fasse savoir si la Commission communautaire francaise a reconnu cette initiative et l'a encouragée et, dans l'affirmative, quelle a été la nature de l'aide accor-

dée. A défaut, le Ministre pourrait-il me préciser si un dossier de reconnaissance a été soumis à son administration?

En réponse à la question de l'honorable député, je vous signale qu'en 1996 et jusqu'à ce jour, la Commission communautaire française n'a reçu aucune demande de reconnaissance de la part de l'Harmonie de la police de Bruxelles, ou autres associations et sociétés apparentées.

### Question n° 95 de Mme Huytebroeck du 16 juillet 1996.

Edition 1996 du concours bruxellois de la chanson française.

La presse a dernièrement relayé l'information sur l'édition 1996 du concours de la chanson française s'adressant aux auteurs compositeurs et interprètes francophones bruxellois.

Je voudrais savoir qui compose le jury et si des critères sont établis pour sélectionner les demifinalistes, les finalistes et le premier prix? Si oui, lesquels? Quel fut le montant récompensant, en 1994, le groupe vainqueur? L'information est-elle distribuée autrement que par voie de presse? Si oui, comment?

**Réponse**: En réponse à votre question je vous prie de prendre connaissance des éléments de réponses suivants.

Le concours organisé sous l'intitulé «Biennale de la Chanson française» a été créé en 1994. Un appel aux candidats a été lancé par le biais d'annonces parues dans la presse écrite et diffusées sur les ondes de Radio Bruxelles-Capitale et sur la chaîne de Télé-Bruxelles. Un courrier a été adressé à tous les lieux de diffusion culturelle tels que centres culturels, maisons de jeunes, cafés-concerts, salles de spectacle et associations culturelles.

Le seul critère de participation résidait dans la domiciliation du candidat en région bruxelloise. Chaque candidat devait faire parvenir une cassette, contenant trois chansons en langue française, accompagnée des textes des chansons et d'un curriculum vitae. En 1994, nonante-six candidats ont concouru.

Un jury, composé de représentants des médias et du milieu de la chanson française a effectué une première sélection sur écoute des cassettes. Douze candidats ont été retenus pour les demi-finales. En 1994, le jury était composé des personnes suivantes: M. Pierre Collard-Bovy, producteur de l'émission «French Cancan» sur les ondes de la RTBF; M. Dominique Simonet, journaliste culturel de «La Libre Belgique»; M. Francis Chenot, rédacteur en chef de la revue spécialisée en chanson française «Une Autre Chanson»; M. André Danjou, réprésentant de la Sabam; M. Michel Van Muylem, directeur des Ateliers de la Chanson, école formant des chanteurs en région bruxelloise et également directeur du café-concert «la Soupape»; Mme Huguette Van Dijck, directrice du café-théâtre «la Samaritaine»; M. Bob Nerdal, producteur à la RTBF Télévision; M. Marc Vossen, directeur de Radio-Bruxelles-Capitale, et M. Philippe Tirard, rédacteur en chef des pages culturelles du «Vifl'Express».

Le gagnant de la première édition du concours fut le groupe «Tam Echo Tam». Le premier prix fut une bourse d'un montant de 150.000 F en espèces.

Il est à noter que le jury, tant pour la finale et pour les demi-finales que pour la première sélection, a sélectionné les candidats souverainement.

En 1996, l'annonce du Concours a été diffusée à nouveau par le biais d'espaces promotionnels dans la presse écrite, par des annonces sur les ondes des chaînes bruxelloises dont «Radio Bruxelles-Capitale» et la chaîne de télévision «Télé-Bruxelles».

Par ailleurs, une affiche comprenant le règlement et un numéro de téléphone a été apposé dans l'ensemble des lieux culturels concernés par ce type d'opération.

D'autre part, un envoi du règlement et du formulaire de participation a été adressé aux candidats de la première édition. Ces documents ont été également envoyés par courrier à toutes les personnes qui en ont fait la demande par téléphone.

### Question n° 97 de Mme Huytebroeck du 15 juillet 1996.

Concours de sculpture pour les parcs bruxellois.

La presse s'est dernièrement faite l'écho du concours de sculptures à destination des parcs bruxellois. Par rapport à ce concours, je voudrais savoir s'il y a, comme pour les oeuvres d'art dans le métro une commission consultative qui donne son avis? Si non, comment est composé le jury? L'information est-elle distribuée autrement que par voie de presse? Si oui, comment?

J'aimerais savoir combien de projets ont été présentés en 1995. Quel fut le montant du prix décerné? Cette initiative a-t-elle été prise en collaboration avec le secteur des Arts plastiques de la Commission communautaire française ou émane-t-elle du Ministre et de son cabinet? Qui détermine les lieux bénéficiaires?

Réponse: Le concours de sculpture de la Commission communautaire française est une initiative qui émane du Cabinet. L'organisation est prise en charge par l'a.s.b.l. "Art-Exposition-Animation", présidée par Monsieur Simon du Chastel, et ayant son siège au Parc régional Tournai-Solvay.

Parmi ses nombreuses missions – réception des projets, organisation de la réunion du jury, exposition des projets, organisation de la conférence de presse et du vernissage, suivi de la réalisation de l'oeuvre primée jusqu'à son installation définitive – l'a.s.b.l. se charge de la diffusion du règlement du concours au sein des milieux artistiques concernés. Un courrier est envoyé aux artistes, aux académies et écoles d'art, aux journalistes et critiques d'art, ainsi qu'aux personnalités et institutions susceptibles de pouvoir diffuser l'information du

fait de leur activité dans le domaine artistique à Bruxelles. Cette large diffusion est complétée par le travail de la cellule presse du Cabinet, qui communique l'information à la presse par le biais de son fichier habituel.

L'Administration de la Commission communautaire française (service Arts Plastiques), ainsi que l'IBGE, chargé de l'installation de l'oeuvre primée, sont associés à l'initiative en tant que membres du jury. La décision du jury est sans appel et ne peut être remise en cause par le Ministre. Le rôle du jury est donc beaucoup plus imporant que celui d'une commission consultative telle qu'évoquée par l'honorable membre. Seul le choix du parc émane du Cabinet. L'emplacement précis de la sculpture primée fait l'objet d'une concertation entre les spécialistes de l'IBGE et l'artiste lauréat.

### Composition du jury en 95:

- Philippe BASIAUX (représentant de l'IBGE);
- Guy BAUCLAIR (sculpteur, professeur à La Cambre);
- Simon DU CHASTEL (représentrant de l'a.s.b.l., A.E.A. et de la Fondation Européenne pour la Sculpture);
- Luc LEGRAND (docteur en histoire de l'art, représentant de la Commission communautaire française);
- OLIVERO (sculpteur);
- Sandra PREUD'HOMME (historienne de l'art, représentante du Cabinet);
- Félix ROULIN (sculpteur, professeur à La Cambre);
- Vincent STREBELLE (sculpteur);
- Denise THEL (Directrice de la Médiatine);
- VAN DE KERKHOVE (déléguée de Claude LORENT - revue «Art et Culture»);
- Bob VAN DER AUWERA (sculpteur, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles et aux Ateliers rue Voot);

#### Nombre de projets présentés en 95: 31

Outre le projet de la lauréate, 17 projets ont été retenus pour l'exposition d'ensemble à la Villa du Parc Tournai-Solvay.

### Composition du jury en 96:

- Eugénie DE KEYSER (docteur en philosophie, membre de la classe des Beaux-Arts de l'Académie Royale de Belgique, anciennement professeur d'esthétique à l'UCL);
- Simon DU CHASTEL (Président de l'a.s.b.l. A.E.A. et de la Fondation Européenne pour la Sculpture);
- Serge GOYENS DE HEUSCH (docteur en histoire de l'art, Directeur de la Fondation pour l'Art Contemporain);
- Serge KEMPENEERS (représentant de l'IBGE);
- Luc LEGRAND (docteur en histoire de l'art, représentant de la Commission communautaire française);
- Jacques MOESCHAL (sculpteur);
- Sandra PREUD'HOMME (historienne de l'art, représentante du Cabinet);
- Philippe ROBERTS-JONES (docteur en histoire de l'art, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Belgique, Conservateur en chef honoraire des MRBAH);
- TAPTA (sculpteur);

Nombre de projets présentés en 96: 45

Outre le projet de la lauréate, 23 projets ont été retenus pour l'exposition d'ensemble à la Villa du Parc Tournai-Solvay.

#### Prix

Le lauréat reçoit un prix de 100.000F, en plus duquel la Commission communautaire française lui passe commande de la réalisation de la sculpture définitive pour un montant de 500.000 F. Les coûts de transport et d'installation de la sculpture dans le parc sont à charge de l'IBGE.

# LE MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE LA SANTE, DE LA RECONVERSION ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA PROMOTION SOCIALE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, MONSIEUR ERIC TOMAS

Question  $n^{\circ}$  92 de M. Grimberghs du 30 juillet 1996.

Evaluation des programmes pour le « PAC ».

Dans le cadre du plan d'accompagnement du chômage plusieurs programmes ont été développés par les services de « Bruxelles-Formation » soit directement par l'Institut soit par le biais de convention avec des organismes extérieurs.

Le membre du Collège peut-il indiquer quels sont ces différents programmes de formation, quels étaient les opérateurs de ceux-ci, le nombre de stagiaires qui sont passés par ces programmes et l'évaluation qui est faite de chacun d'eux notamment en terme de remise à l'emploi ?

Le membre du Collège peut-il indiquer également quel est le coût des différents programmes ainsi que la ventilation des moyens pris en charge directement sur le budget de la Commission communautaire française et des moyens en provenance du plan d'accompagnement des chômeurs ?

Ces questions sont d'autant plus importantes qu'il semble que l'on considère que le plan d'accompagnement ne serait pas poursuivi au-delà de la convention qui lie les différents niveaux de pouvoir compétents en matière d'emploi.

Le membre du Collège peut-il indiquer si des négociations sont en cours au sujet du programme PAC et le cas échéant, quelle part il prend à celleci?

Enfin, dans la phase transitoire, le membre du Collège peut-il indiquer si des mesures conservatoires ont été prises et si oui, lesquelles ?

*Réponse:* L'honorable membre trouvera, ciaprès, les informations concernant les stagiaires et les programmes mis en œuvre par Bruxelles-Formation.

Quant à la ventilation des différents programmes entre le budget de la Commission communautaire française (subvention ordinaire) et Plan d'Accompagnement des chômeurs, elle peut être faite globalement dans un rapport de 679 millions pour la subvention (budget initial 96) et 64 millions pour le PAC (accord de coopération 96).

Concernant l'évaluation, l'accord de coopération du 13 février 1996 indique en son Titre III - Dispositions finales:

- qu'un comité est chargé de l'évaluation de l'exécution de l'accord de coopération pour 1996. Les réunions de ce Comité auxquelles participent les différents Ministres concernés sont préparées par le Collège des fonctionnaires dirigeants. A ce titre, les fonctionnaires dirigeants de l'Institut bruxellois ont été invités pour la première fois en juillet 1996.
- 2. qu'une évaluation spécifique à la formation professionnelle n'est pas effectuée mais porte sur l'ensemble des processus PAC.

Les contacts avec la Ministre fédérale de l'Emploi se font lors des réunions du Comité d'évaluation précité.

Quant aux mesures prises, dans l'état actuel des informations, caractérisé par une incertitude sur les intentions au niveau fédéral, la Direction de Bruxelles-Formation a pris la décision de mettre fin à tous les contrats PAC en date du 30 novembre et envoyé aux personnes concernées un courrier les informant de la fin de leur contrat.

### STAGIAIRES PAC - ANNEE 1995 Volume stagiaire - volume heure

| COISP                         | Stagiaires | Heures |
|-------------------------------|------------|--------|
| Centre Observ. Orient. Sec.   | 72         | 13.169 |
| Centre Observ. Orient. Tert.  | 51         | 8.180  |
| Orientation tert. Spécialisée | 15         | 2.358  |
| TOTAL                         | 138        | 23.707 |

| SECONDAIRE       |      |         |
|------------------|------|---------|
| Arts graphiques  | 4    | 2.852   |
| Autres FP        | 16   | 11.927  |
| Construction     | 114  | 76.833  |
| DAO              | - 11 | 10.878  |
| Electricité      | 95   | 43.741  |
| Entretien        | 36   | 12. 148 |
| HORECA           | 25   | 9.08 1  |
| Matériel roulant | 248  | 63.410  |
| Métal            | 60   | 29.879  |
| Textile          | 47   | 15.542  |
| TOTAL            | 656  | 276.290 |

| TERTIAIRE     |       |         |
|---------------|-------|---------|
| Autres FP     | 92    | 26.135  |
| Gestion       | 3     | 491     |
| Informatique  | 18    | 6.059   |
| Langues       | 9     | 1.078   |
| Non marchand  | 8     | 1.976   |
| PRG ISP       | 37    | 15.184  |
| Rattrapage    | 25    | s.829   |
| Secrétariat   | 18    | 3.836   |
| TOTAL         | 210   | 60.588  |
| TOTAL GENERAL | 1.004 | 360.584 |

### Question n° 93 de M. Grimberghs du 28 juin 1996.

Examen d'accession au niveau 1.

Le secrétariat permanent au recrutement de l'État organise régulièrement des concours d'accession au niveau 1 ouvert aux statutaires du niveau 2.

Il me revient que l'administration de la Commission communautaire française n'a pas jugé utile d'inscrire le personnel de son Administration qui souhaitait pouvoir participer à cet examen.

Le membre du Collège peut-il indiquer les raisons qui ont présidées à cette décision qui semble préjudicier le personnel de niveau 2 de l'Administration de la Commission communautaire française par rapport au personnel du même rang dans les autres administrations publiques ?

Réponse: En application de l'A.R. du 17 septembre 1969 concernant les concours et examens organisés en vue du recrutement et de la carrière des agents de l'État, les concours et les examens sont organisés à la demande de chaque Ministre (et donc, pour la Commission communautaire française, par le Collège) pour les grades qu'il désigne (art. 23).

Lors de l'organisation, par le secrétariat permanent au recrutement, du dernier concours d'accession au niveau 1 ouvert aux statutaires de niveau 2, l'Autorité, conformément à la position déjà explicitée par elle le 25 janvier 1996 en Comité de secteur XV quand fut abordée la question de la formation, a estimé inopportun l'inscription à ladite session de concours d'accession au niveau 1.

En effet, les cadres actuels (le cadre Commission communautaire française fixé par Règlement du 8 juillet 1991 et les cadres d'accueil pour les agents transférés issus de l'ex-Province du Brabant et de la Communauté française) ne permettent aucune promotion au grade de Niveau I pour lequel le concours est organisé, faute de place vacante.

En outre, l'autorité est également dans l'impossibilité de se prononcer sur le nombre d'emplois supplémentaires de niveau 1 (au grade de recrutement) du futur cadre ni moins encore sur le moment de la déclaration de leur vacance ainsi que sur la manière d'y pourvoir (recrutement-promotion).

Dans ces conditions, il a semblé déraisonnable de demander aux agents de s'investir dans la préparation des épreuves, sans pouvoir leur fournir les potentialités de promotions futures.

De plus, j'attire l'attention de l'honorable membre sur le fait qu'aucune mobilité n'existe actuellement entre les services du Collège et tout autre pouvoir public contrairement à la mobilité existant entre les divers ministères de l'État fédéral. Enfin, je souligne que j'ai veillé à ce qu'un programme de formation de type fonctionnel soit mis sur pied en 1996. La décision du Collège s'explique donc par ce contexte particulier.

### Question n° 99 de M. Grimberghs du 15 juillet 1996.

Application du nouveau statut de sociétés à finalité sociale en matière de santé et de formation professionnelle

Par la loi du 13 avril 1995, un article 164*bis* a été inséré dans les lois coordonnées sur les sociétés commerciales créant la société à finalité sociale.

La loi a prévu un ensemble de dispositions qui sont applicables à la transformation d'une quelconque association sans but lucratif en société à finalité sociale sous le couvert de la même personnalité juridique (article 26bis à 26septies nouveau de la loi du 27 juin 1921).

Le Membre du Collège peut-il indiquer s'il y a lieu dans le cadre de ses compétences d'ouvrir à ce nouveau type de société l'octroi des subventions de la Commission communautaire française réservées aux a.s.b.l.?

Puis-je attirer particulièrement l'attention du Membre du Collège sur le fait que la loi oblige les sociétés à finalité sociale à stipuler dans leurs statuts que les associés ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité ou aucun bénéfice patrimonial. Particulièrement dans cette dernière hypothèse, il semble assez légitime que les subventions puisent être maintenues au bénéfice de ces nouvelles sociétés qui, comme je l'ai rappelé, peuvent être le fruit de la transformation d'a.s.b.l. existantes, lesquelles peuvent bénéficier, le cas échéant, d'agrément, de subside ou de mise à disposition de personnel avant cette transformation. Il est donc essentiel pour ces associations de les informer des possibilités de maintien de celles-ci.

Le Membre du Collège peut-il indiquer quelles sont les modifications réglementaires ou législatives qui sont rendues nécessaires pour le maintien de ces subventions, agrément ou mise à disposition de personnel si telle était son intention ?

*Réponse*: Je prie l'Honorable membre de trouver, ci-après, réponse à ses questions.

La Commission communautaire française octroie la presque la totalité des subventions aux a.s.b.l. travaillant dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle et de la santé en fonction de décrets ou de règlements. Ceux-ci réservent l'octroi de subventions aux a.s.b.l. ayant leur siège dans la région de Bruxelles-Capitale. Pour le secteur de la santé, des subventions peuvent également être octroyées à des institutions universitaires.

Quelques allocations de base ne sont pas régies par un décret ou règlement. Dans ce cas, les règles générale en vigueur à la Commission communautaire française sont d'application, à savoir l'octroi de subventions à des associations de fait et/ou a.s.b.l. ayant leur siège dans la région de Bruxelles-Capitale.

\* \*

En matière de santé, les réglementations actuellement en vigueur prévoient que des agréments et des subsides peuvent être accordés à des associations sans but lucratif, des universités, des personnes de droit public et des projets francophones faisant l'objet d'une convention de partenariat entre un pouvoir local et un ou plusieurs services agréés par la Commission communautaire française.

Ces réglementations excluent donc actuellement les sociétés à finalité sociale.

Quant à la mise à disposition de personnel, aucune réglementation spécifique aux secteurs de la santé n'existe.

Dans l'état actuel de la législation, si une a.s.b.l. fait usage de la possibilité qui lui est offerte par la loi du 13 avril 1995 de se transformer en société à finalité sociale elle ne répondrait plus aux conditions d'agrément prévues dans nos législations.

A ce jour, aucune a.s.b.l. agréée dans le secteur de la Santé n'a procédé à cette transformation ni marqué son désir de le faire.

Avant d'envisager des modifications législatives, il conviendrait d'examiner si le besoin existe dans ce secteur, ce qui, à l'heure actuelle ne semble pas être le cas.

Pour les interventions de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle, il convient de distinguer si les organismes ou opérateurs relèvent:

 soit du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnent de leurs activités de formation professionnelle.

L'agrément des organismes relève de la Commission communautaire française et la condition d'être « constitués en association sans but lucratif » doit être remplie. Il en est de même a fortiori pour l'octroi par l'IBFFP à ces organismes des subventions pour la mise en œuvre des opérations visées a l'article 5 du décret précité.

 soit de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle.

Cet arrêté est toujours d'application et en particulier son « article 6 » (« indiquant que le comité de gestion peut créer des centres de formation professionnelle ») ... (avec le concours d'entreprises, de groupements d'entreprise, de pouvoirs publics ou d'associations à caractère public ou privé, par voie de conventions qui fixent la répartition des charges entre les parties concernées »).

Dans ce cadre, les sociétés à finalité sociale au même titre que toute entreprise commerciale peuvent bénéficier de l'application de cet arrêté pour des actions de formation professionnelle.

Quant à une modification des réglementations en ces domaines, elles pourraient être examinées au moment d'une décision politique en ce sens.

, 2